Maître d'ouvrage

Chartres Aménagement

Aménagement du lotissement « Le Buisson Maçonné » à Fontenay-Sur-Eure



DOSSIER D'INCIDENCE SUR L'EAU

Mai 2026

4bis rue Saint-Barthélemy
28000 CHARTRES

SOMMAIRE

1 Nom et adresse du demandeur 3

2 Emplacement sur lequel les installations, ouvrages, travaux ou activités doivent être réalisés 3

3 Nature, consistance, volume et objet des installations, ouvrages, travaux ou activités et rubriques de la nomenclature 6

3.1 Présentation du projet 6

3.1.1 Description des aménagements projetés 6

3.1.2 Identification des bassins interceptés 6

3.1.3 Autres réseaux 8

3.2 Liste des rubriques de la nomenclature auxquelles les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités est soumis, et volume et objets des Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités pour chaque rubrique 8

4 Document d'incidences 8

4.1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement 8

4.1.1 Environnement physique 8

4.1.2 Environnement biologique 24

4.2 Évaluation des incidences du projet : eaux pluviales 30

4.2.1 Description détaillée de l'aménagement 30

4.2.2 Incidences en phase chantier et mesures 31

4.2.3 Incidences en phase exploitation 32

4.3 Mesures correctrices ou compensatoires envisagées 43

5 Moyens de surveillance et d'intervention en cas d'accident ou d'incident 43

1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR

Nom du demandeur : Chartres Aménagement

Coordonnées : Hôtel de Ville
Place des Halles
28000 CHARTRES

SIRET : **514 950 104 00018**

2 EMPLACEMENT SUR LEQUEL LES INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX OU ACTIVITES DOIVENT ETRE REALISES

Le projet se situe sur la commune de Fontenay-Sur-Eure, au sud-ouest de Chartres, dans le département d'Eure-et-Loir (28). La commune est limitrophe avec les communes de Barjouville, Luisant, Lucé, Amilly, Saint-Georges-Sur-Eure, Nogent-Sur-Eure et Thivars.

La partie nord-est du territoire communal est traversée par un tronçon de la rocade de Chartres (RN123), au-dessus duquel se développe le parc d'activités Euroval. La commune comprend également une seconde zone d'activités, la zone artisanale Jean Monnet, située au nord-ouest du bourg, ainsi qu'un golf implanté à proximité immédiate du projet, à l'est de celui-ci.



Figure 1 : plan de situation de la commune de Fontenay-Sur-Eure

Le secteur concerné par le projet d'aménagement est localisé dans la partie sud du territoire communal de Fontenay-sur-Eure, plus précisément au sud-est du bourg. Il s'implante en entrée de commune, le long de la RD 114 reliant le hameau de Goindreville, situé sur la commune de Thivars.

Le site est bordé, à l'ouest, par les premières zones résidentielles du bourg. Sa limite sud-est est contiguë au Golf de Chartres-Fontenay-sur-Eure. Au nord, le secteur se raccorde à la rue des Rouliers ainsi qu'au chemin rural du Golf, au-delà desquels s'étendent des terrains à vocation agricole.



Figure 2 : plan de situation du projet du lotissement



Figure 3 : plan présentant l'emprise du projet

Les coordonnées de l'opération prises au centre du site et dans les différents systèmes sont :

Lambert 93	Lambert II étendu	Géographique
X = 582879	X = 531940.9	Latitude : 48.394258
Y = 6811613	Y = 2377659.6	Longitude : 1.417709

Le projet se situe sur les parcelles cadastrales suivantes :

Section	Numéro	Contenance cadastrale en m²	Surface concernées par le projet en m²
YA	026	945	945
YA	028	11 001	9 188
YA	029	5 900	5 245
YA	030	5 991	5 991
YA	031	1 085	1 085
YA	0147	5 474	5 474
YA	0148	3 474	3 474
YA	0150	17 697	15 928
Total		**53 957**	**47 330**

L'opération portera donc uniquement sur 47 330 m² des parcelles précitées. La division cadastrale sera réalisée en amont des travaux d'aménagement.

3 NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DES INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX OU ACTIVITES ET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

3.1 Présentation du projet

3.1.1 Description des aménagements projetés

Chartres Aménagement, concessionnaire pour la ville de Fontenay-Sur-Eure, souhaite développer un projet d'habitat d'environ 44 lots avec des terrains réservés à l'accession privée et une opération de logement social à destination des séniors (environ 12 lots sur 3 290 m²), représentant environ soit 21 % de logement social.



Figure 4: plan du projet

3.1.2 Identification des bassins interceptés

L'emprise du projet est délimitée :

- Au Nord, par des terrains agricoles,
- Au sud, par la rue Noel Ballay (RD 114) en contrebas de laquelle se développent des zones boisées. Compte tenu de la configuration topographique et du sens naturel des écoulements, le rejet de ces eaux pluviales ne sont pas susceptibles d'interférer avec le fonctionnement hydraulique du projet,

- A l'ouest par les parcelles résidentielles du Clos Georges Guynemer,
- A l'est, par une partie des parcelles du golf de Fontenay-Sur-Eure.

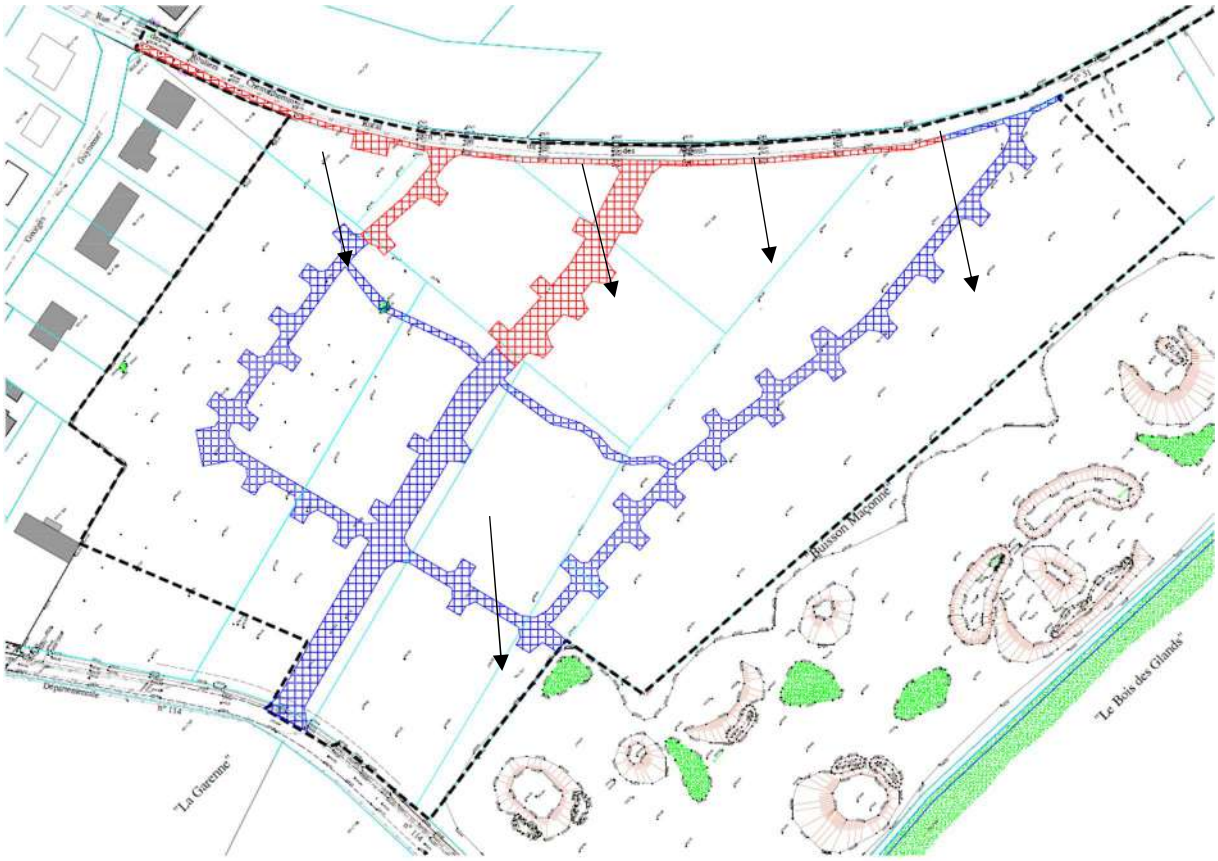


Figure 5 : topographie du terrain d'étude

Le terrain suit une pente moyenne de 4%, orientée principalement nord-ouest/sud-est.

Le projet interceptera les eaux de pluie des parcelles agricoles qui représentent un bassin versant d'une surface d'environ 43 000 m² et les enverront sur une partie de la parcelle YA 150 qui sera aménagée en conséquence pour les recevoir. Ainsi, la surface totale de ce bassin versant amont à traiter (incluant les 1770 m² de la parcelle YA 150) sera de 44 770 m².

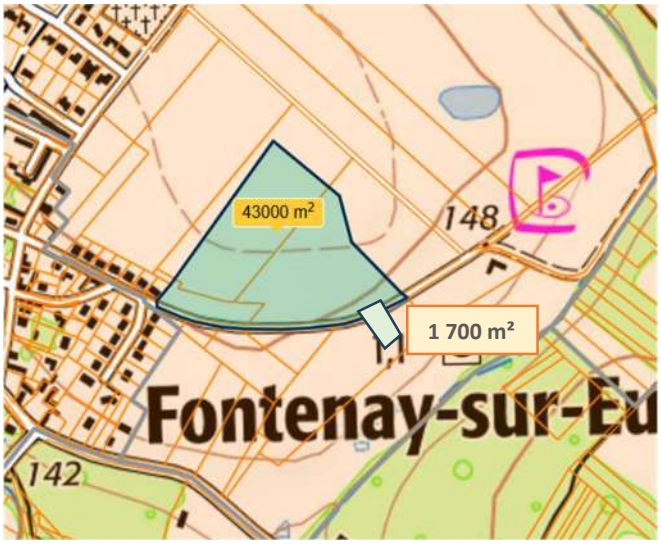


Figure 6 : bassin versant extérieur intercepté

3.1.3 Autres réseaux

L'une des parcelles incluses dans le périmètre du projet accueille un réseau de télécommunication, identifié comme un branchement destiné à l'alimentation du golf. Néanmoins, l'opérateur concerné formule des réserves quant à la fonctionnalité et à l'exploitation effective de cet ouvrage à ce jour.

3.2 Liste des rubriques de la nomenclature auxquelles les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités est soumis, et volume et objets des Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités pour chaque rubrique

Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement

Rubriques de la nomenclatures IOTA	Projet
IMPACT SUR LE MILIEU AQUATIQUE OU SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : • 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; • 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Le projet intercepte un bassin versant supérieur à 1Ha mais inférieur à 20ha : **la surface du projet augmentée de la surface du bassin interceptée représente 9,21 ha**

Le projet fait l'objet d'une dossier déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 du tableau annexé à l'article R214-1 du Code de l'Environnement.

4 DOCUMENT D'INCIDENCES

4.1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

4.1.1 Environnement physique

4.1.1.1 Le climat

Le climat de Chartres est caractéristique des climats océaniques tempérés avec des températures douces et une faible amplitude thermique au cours de l'année, des précipitations fortes réparties de manière régulière et peu de périodes de sécheresse.

Le département d'Eure-et-Loir présente des particularités dues à la dichotomie de son relief : à l'Est, les plaines de la Beauce sont relativement protégées des épisodes pluvieux et ont une pluviométrie 30% inférieure aux collines du Perche occupant l'Ouest du département. Le reste des paramètres est assez homogène sur le département.

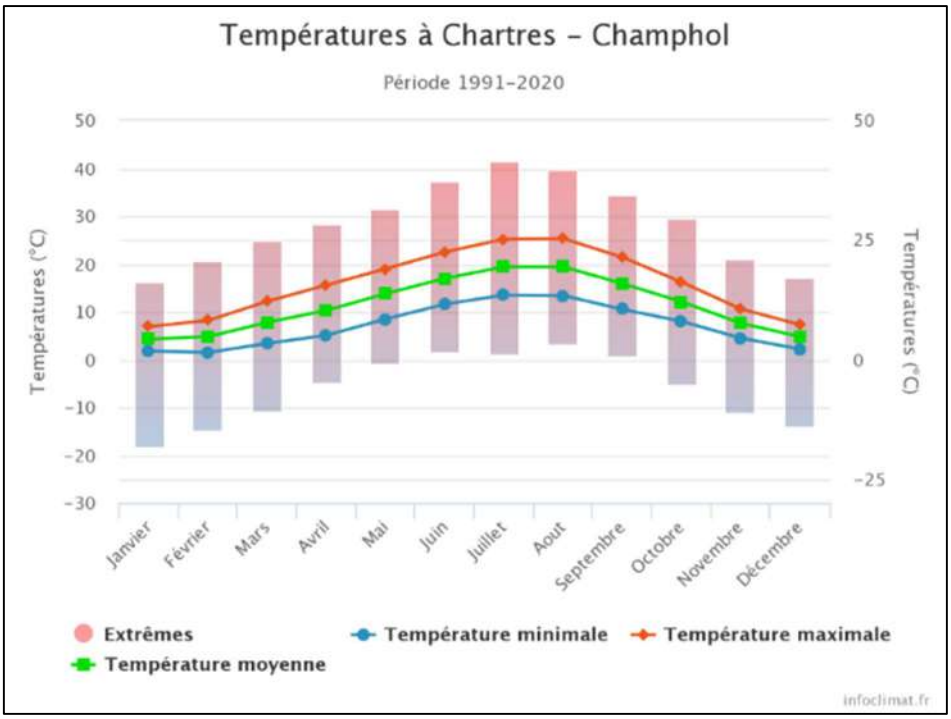


Figure 7 : Données météorologiques – températures sur la période 1991-2020, station de Chartres-Champhol -infoclimat.fr

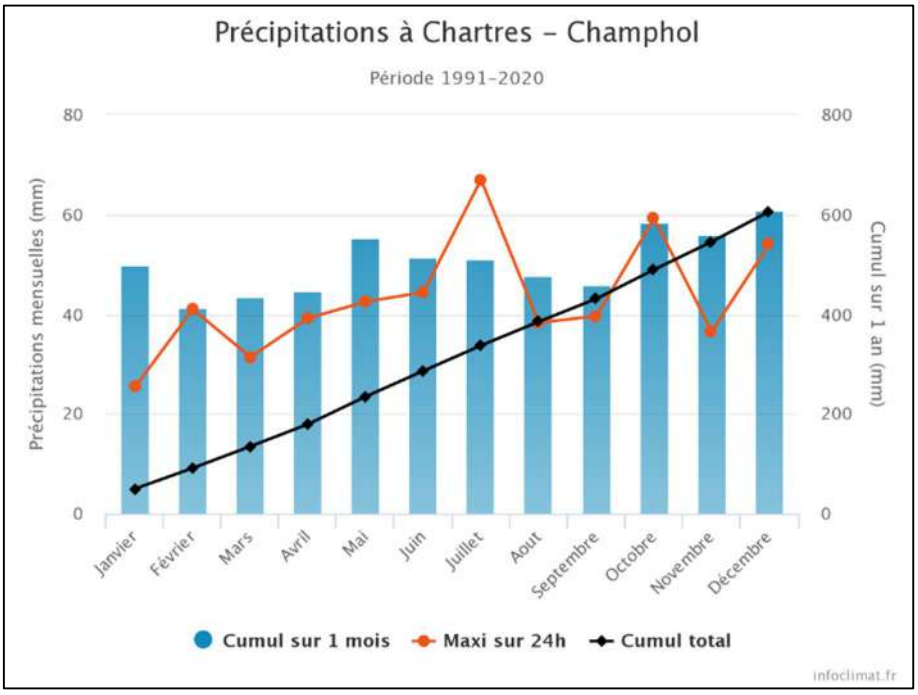


Figure 8 : Données météorologiques – Précipitations sur la période 1991-2020, station de Chartres-Champhol -infoclimat.fr

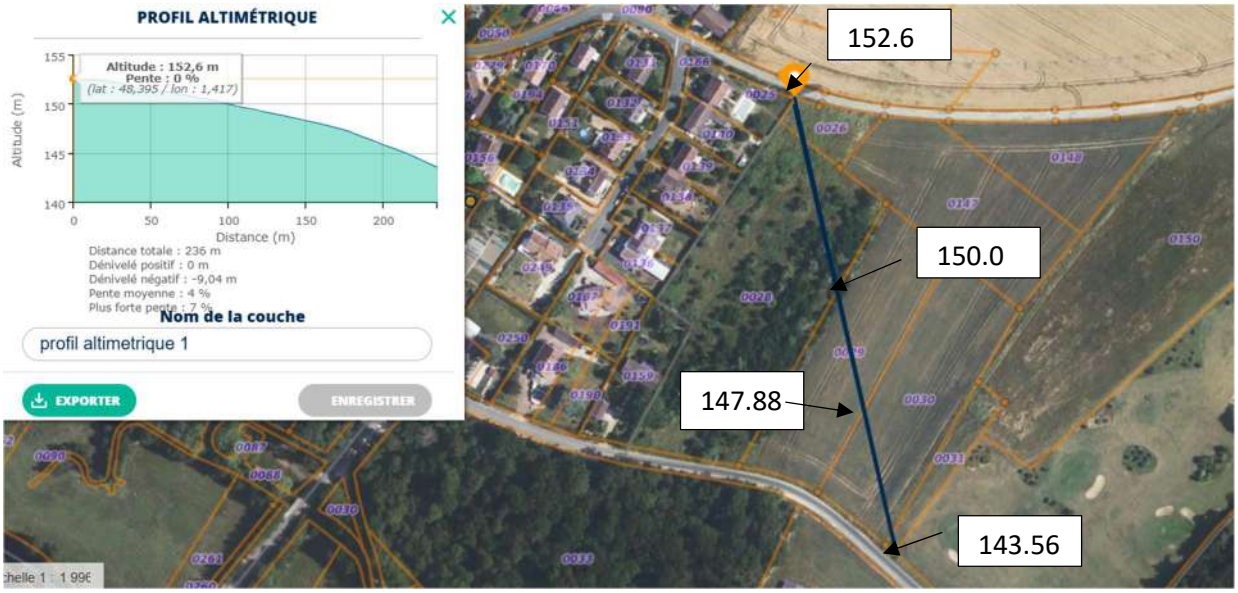
Les grands épisodes pluviométriques sur la région sont les suivants :

- Des précipitations locales de courte durée entre mars et juin,
- De fortes précipitations sur des périodes de 1 à plusieurs jours en fin de printemps et début d'automne.
- Des précipitations orageuses, fortes mais de très courte durée, durant l'été,
- De longues périodes de pluies pouvant durer 1 à plusieurs semaines en automne et en hiver.

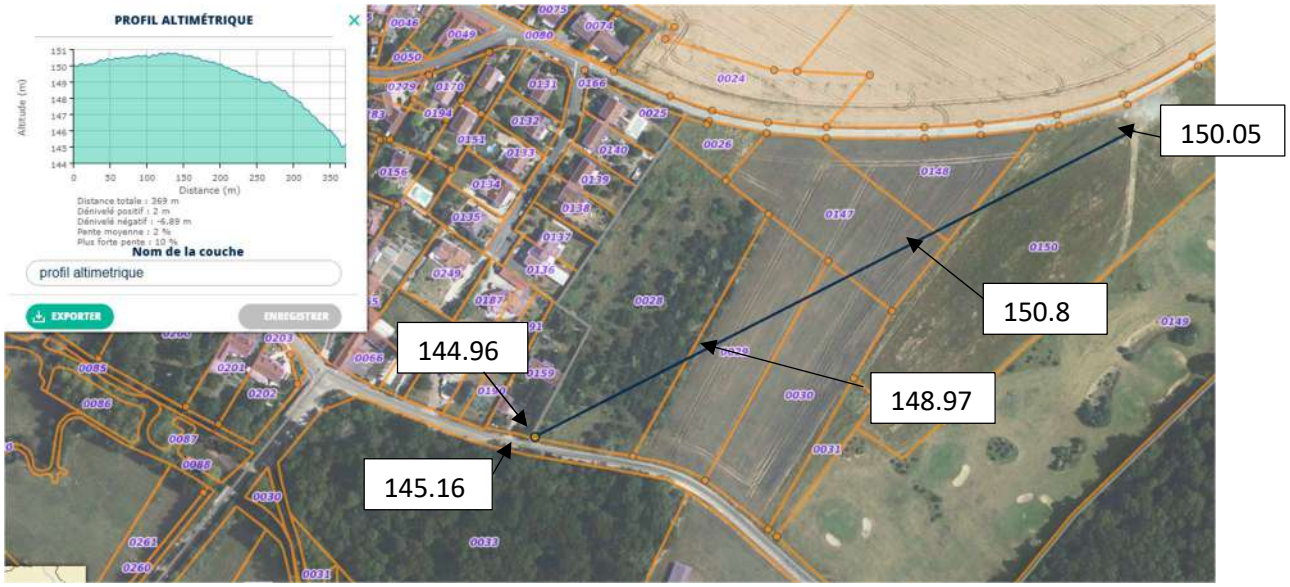
4.1.1.2 Topographie

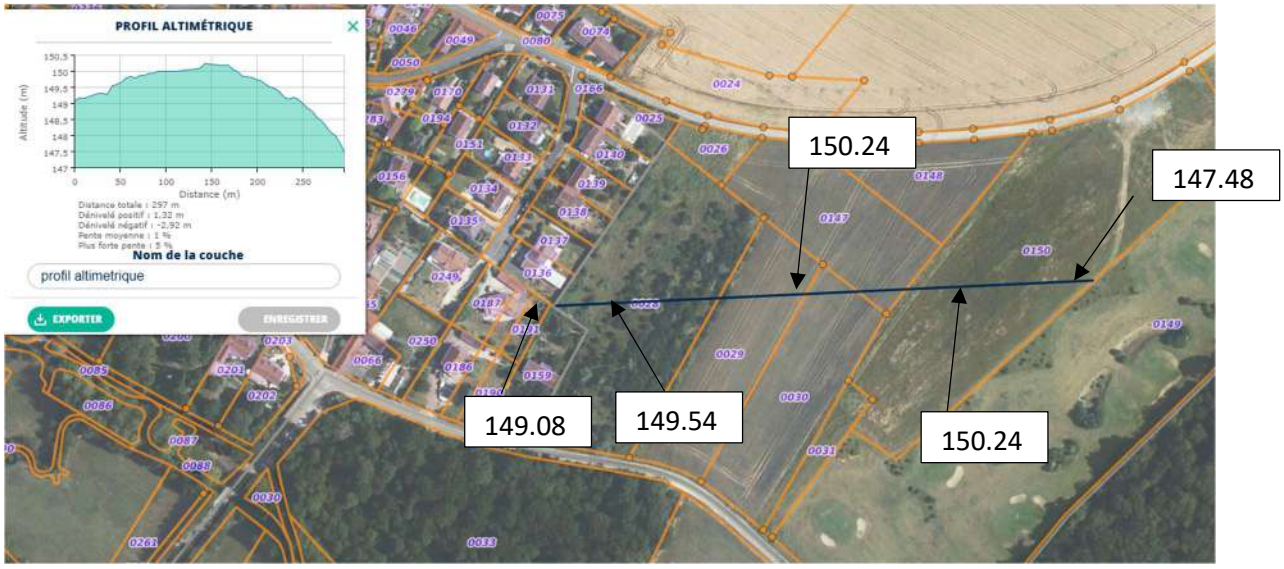
Le terrain qui doit accueillir le projet présente une pente moyenne Nord-ouest/sud-est d'environ 4%.

Les cotes altimétriques sont comprises entre 143.56 et 152.6 NGF environ.









Figures 9 à 12 : Profils altimétriques du terrain d'étude

4.1.1.3 Géologie

Le projet est situé sur la partie ouest du bassin de Paris et plus précisément dans la vallée de l'Eure.

La zone étudiée est principalement constituée **d'alluvions récentes et colluvions** (FCy) associée à de l'**Argile à silex ($e_{1\text{-}4}$) du Sparnacien.**

La formation d'alluvions récentes et colluvions est constituée de dépôts argilo-limoneux et de limons surmontant celles du Sparnacien représenté par une argile à silex. Elle représente une mince couche argilo-sableuse de crue, passant dans les vallées de tête à du limon de ruissellement. Elle recouvre partiellement le sommet de la moyenne terrasse pour une épaisseur maximale entre 1,5 et 2 mètres. Elle peut localement contenir du sable et des silex.

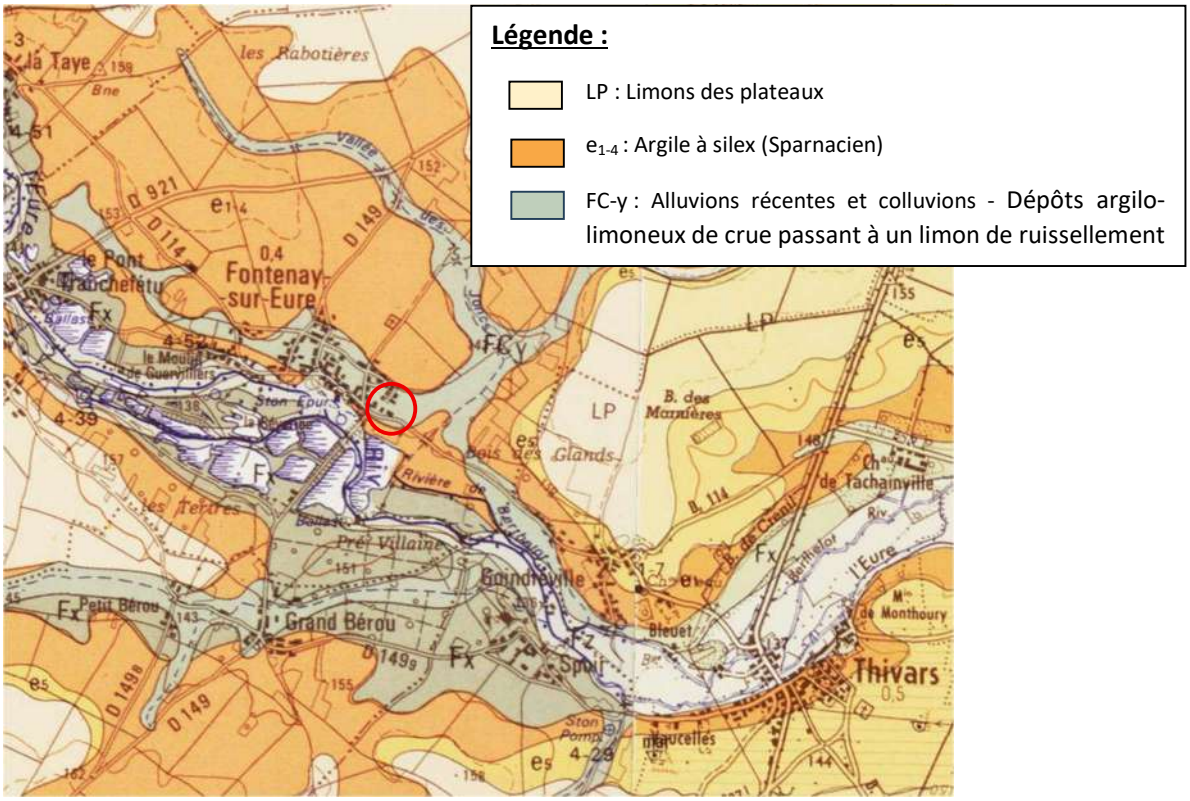


Figure 13 : Carte géologique de Illiers-Combray - secteur d'étude n°290 - InfoTerre – BRGM

Aléa cavités souterraines – anciennes carrières :

Les formations alluvionnaires ainsi que les formations marneuses du secteur ont fait l'objet d'une intense exploitation à ciel ouvert d'après la toponymie. Plusieurs anciennes carrières sont recensées sur le territoire communal de Fontenay-Sur-Eure. Toutefois, le secteur d'étude n'est pas concerné selon la cartographie du BRGM.

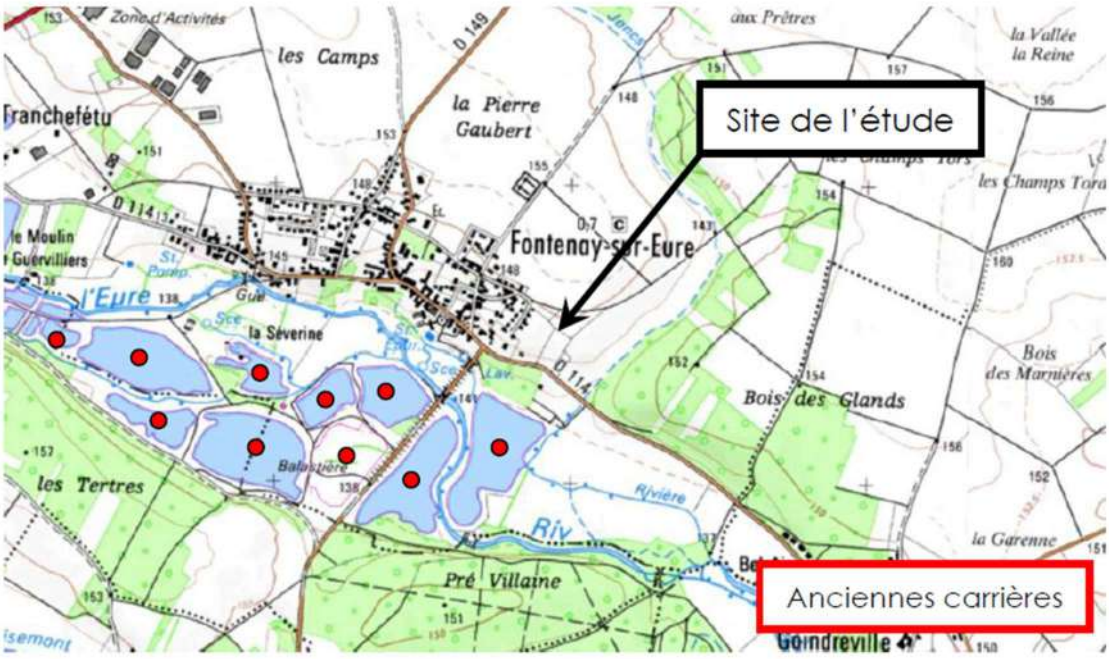


Figure 14 : Extrait de la carte aléa cavité- anciennes carrières – www.géorisques.gouv.fr

Aléa Mouvement de terrain :

Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur le territoire communale de Fontenay-Sur-Eure selon les données du BRGM (source : georisques.gouv.fr).

Aléa retrait-gonflement des argiles :

Selon les données du BRGM, le secteur d'étude se situe en zone d'aléa moyen pour la formation résiduelle à silex du risque de retrait/gonflement des sols argileux.

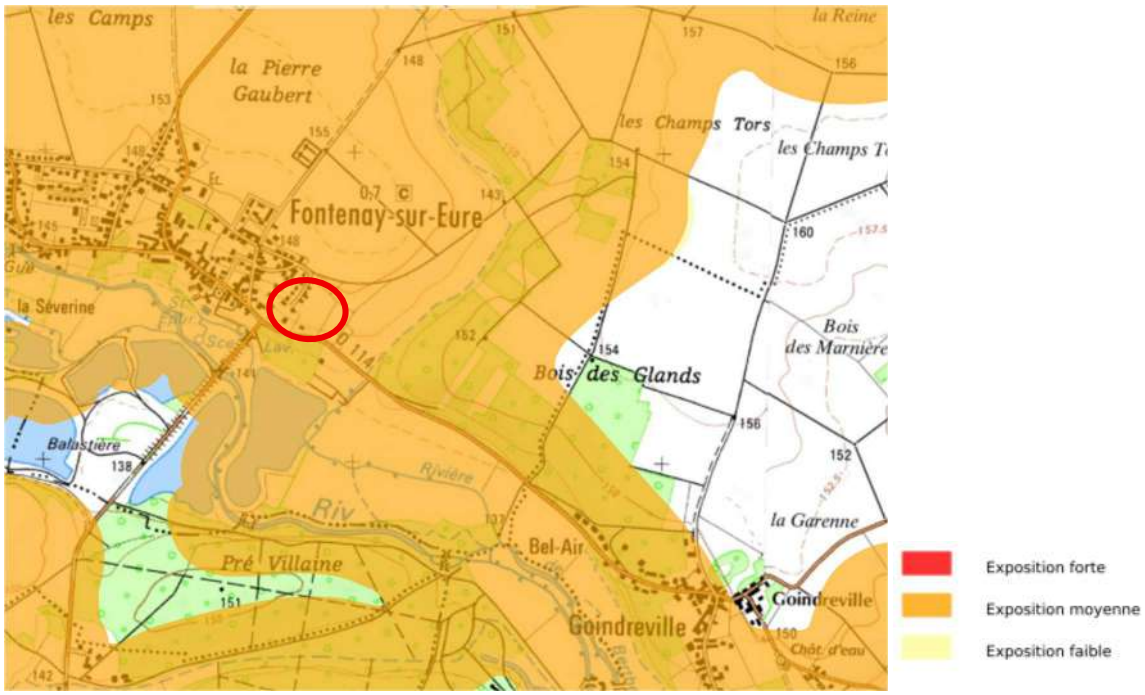


Figure 14 : retrait gonflement des argiles - infoTerre – BRGM

Aléa remontées de nappes :

Le risque de remontées de nappes est évalué selon une échelle de sensibilité graduée, allant de secteurs présentant un faible risque de débordement de nappe à des secteurs caractérisés par un risque plus élevé, ainsi que des zones potentiellement exposées aux inondations de caves (avec des niveaux de fiabilité variables).

D'après les données du BRGM, l'emprise du projet est située en zone de sensibilité faible vis-à-vis du risque d'inondation de caves lié aux remontées de nappe. Toutefois, certains secteurs situés à proximité immédiates du site présentent une susceptibilité ponctuelle aux débordements de nappes, avec un niveau de fiabilité qualifié de faible.

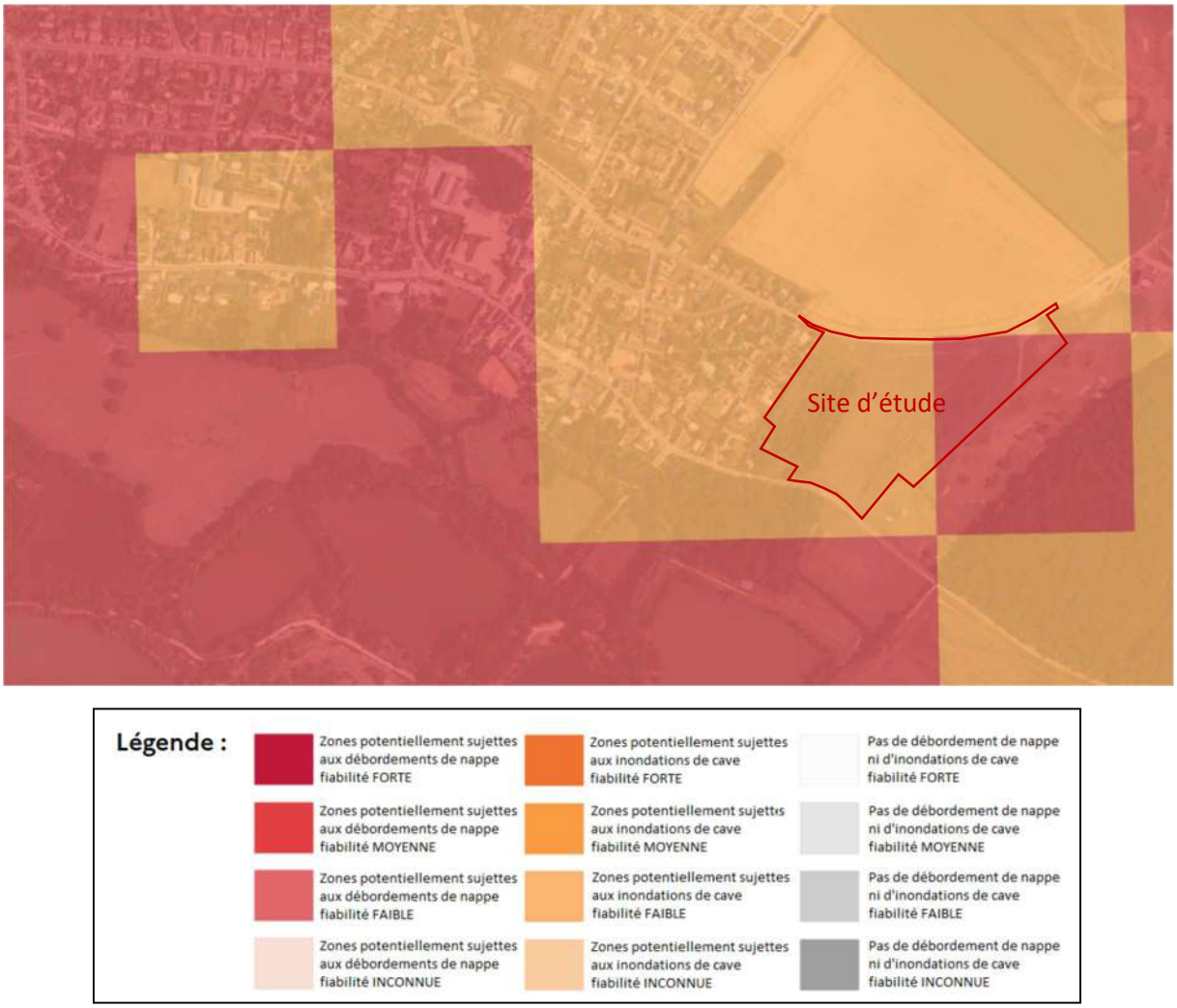
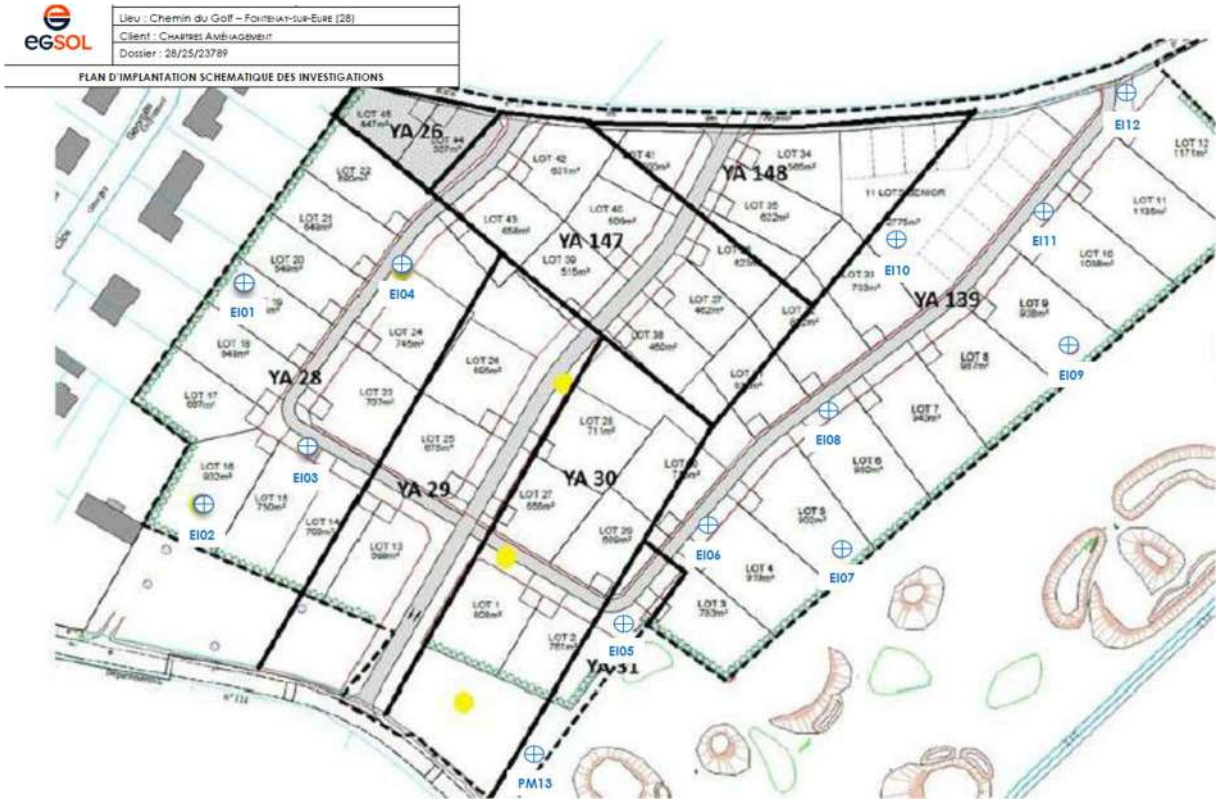


Figure 16 : Extrait de carte du risques remontées de nappes (www.georisques.gouv.fr)

Perméabilité des sols :

Dans le cadre du projet, une étude géotechnique a été réalisée par EGSOL Ile-De-France en mars 2025, sur le site d'étude. La localisation des tests de perméabilité et leur résultat sont présentés en page suivante :



Sondages	Profondeur de l'essai en m/sol	Nature du matériau testé	Perméabilité k en m/s	Perméabilité k en mm/h
EI01	0,45	Limon argileux	$k \approx 6{,}1.10^{-5}$	k ≈ 220
EI02	0,40	Limon argileux	$k \approx 1{,}0.10^{-4}$	k ≈ 360
EI03	0,40	Limon argileux	$k \approx 2{,}0.10^{-5}$	k ≈ 72
EI04	0,40	Limon argileux	$k \approx 1{,}6.10^{-5}$	k ≈ 60
EI05	0,35	Limon argileux	$k \approx 3{,}3.10^{-6}$	k ≈ 12
EI06	0,35	Limon argileux	$k \approx 3{,}3.10^{-6}$	k ≈ 12
EI07	0,35	Limon argileux	$k \approx 1{,}1.10^{-6}$	k ≈ 4
EI08	0,40	Limon, argile	$k \approx 7{,}5.10^{-6}$	k ≈ 27
EI09	0,45	Limon, argile	$k \approx 3{,}6.10^{-6}$	k ≈ 13
EI10	0,30	Limon argileux	$k \approx 2{,}2.10^{-6}$	k ≈ 8
EI11	0,50	Limon, argile	$k \approx 1{,}5.10^{-6}$	k ≈ 5
EI12	0,50	Limon, argile	$k \approx 1{,}3.10^{-6}$	k ≈ 5

Figure 17 : données de perméabilité et implantation des sondages – EGOSOL Ile-De-France - Mars 2025

Les essais de perméabilité réalisés entre 0.35 et à 0.50 m de profondeur révèlent des perméabilités variables selon la profondeur d'investigation et la nature des sols, notamment avec les proportions de fraction limoneuse et argileuse. Les résultats montrent ainsi une différence notable entre les sols non remaniés et les terrains agricoles ou remaniés, ces derniers présentant généralement des perméabilités plus faibles en raison du tassement et de la restructuration des horizons superficiels.

Ainsi, les perméabilités mesurées sont :

- Faibles, de l'ordre de $2{,}97.10^{-6}$ m/s pour la voie Est, la voie centrale ainsi que les parcelles agricoles du bassin versant amont,
- Bonnes, de l'ordre de $4{,}92.10^{-5}$ pour la voie Ouest.

Ces résultats confirment l'intérêt de privilégier des dispositifs d'infiltration superficielle sur l'emprise du projet d'étude.

Pour la suite des calculs, il est proposé de retenir, par approche sécuritaire, la perméabilité moyenne la plus défavorable, soit $2{,}97 \times 10^{-6}$ m/s, afin de rester représentatif des conditions observées sur les terrains agricoles et remaniés.

4.1.1.4 Inondation

La commune de Fontenay-Sur-Eure est concernée par le risque inondation.

Toutefois, le site d'étude se situe en dehors du périmètre du plan de prévention des risques inondation concernant l'Eure.



Figure 18 : Carte présentant les zones inondables concernant l'Eure sur Fontenay -Sur-Eure – DDT Eure et Loir

4.1.1.5 Hydrogéologie

4.1.1.5.1 Contexte général

Le territoire de la commune de Fontenay-Sur-Eure n'est concerné par aucun périmètre de SAGE.



Figure 18 : Carte présentant les bassins hydrographiques et schémas d'aménagement de gestion des eaux sur le territoire de l'Eure-et-Loir - DDT28

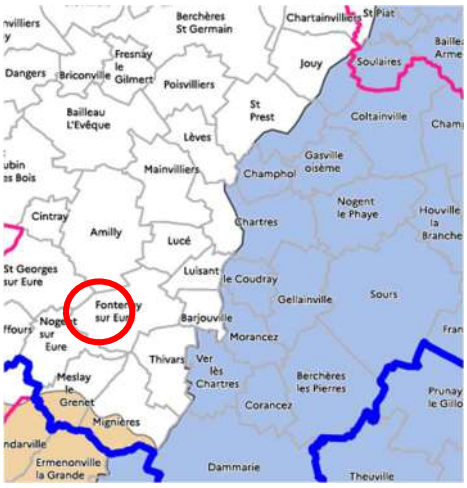


Figure 19 : Zoom de la carte présentant les bassins hydrographiques et schémas d'aménagement de gestion des eaux sur le territoire de l'Eure-et-Loir - DDT28

La commune de Fontenay-Sur-Eure est couverte par le SDAGE Seine-Normandie de 2022-2027, approuvé le 23/03/2022.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands fixe pour une période de 6 ans, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux. Il affiche l'ambition d'amener 52 % des cours d'eau et eaux littorales du bassin au bon état écologique au sens des normes européennes à l'horizon 2027 (contre 32% aujourd'hui) et 32 % des eaux souterraines en bon état chimique.

Les 5 orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027

1 : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée

2 : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable 3 : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles

4 : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique

5 : Protéger et restaurer la mer et le littoral.

Les 5 orientations du SDAGE 2022-2027 Seine Normandie sont déclinées en 28 orientations et 123 dispositions. Les suivantes sont les plus significatives pour le dossier :

- Orientation 1.1 : « Identifier et préserver les milieux humides et aquatiques continentaux et littoraux et les zones d'expansion des crues, pour assurer la pérennité de leur fonctionnement »

- Orientation 2.4 « Aménager les bassins versants et les parcelles pour limiter le transfert des pollutions diffuses »
 - 2.4.2 « Développer et maintenir les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements » (disposition 2.4.2)

- Orientation 3.2 : « Améliorer la collecte des eaux usées et la gestion du temps de pluie pour supprimer les rejets d'eaux usées non traités dans le milieu »
 - 3.2.2 « Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser la gestion à la source des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme »
 - 3.2.3 « Améliorer la gestion des eaux pluviales des territoires urbanisés »
 - 3.2.4 « Edicter les principes d'une gestion à la source des eaux pluviales »
 - 3.2.6 « Viser la gestion des eaux pluviales à la source dans les aménagements ou les travaux d'entretien du bâti ».
- Orientation 4.2 : « Limiter le ruissellement pour favoriser des territoires résilients »

La gestion des eaux pluviales de ce projet devra appliquer les préconisations du SDAGE Seine-Normandie.

4.1.1.6 Hydrologie

4.1.1.6.1 Masse d'eau superficielle

La commune de Fontenay-Sur-Eure est traversée :

- d'ouest en est par la rivière l'Eure, cours d'eau permanent et affluent en rive gauche de la Seine,
- par la Vallée des Joncs, un cours d'eau intermittent situé au nord du site d'étude et affluent de l'Eure en rive gauche. Celui-ci passe à environ 160m à l'est du projet.

La Vallée des Joncs, d'un linéaire d'environ 4 km, est situé dans une vallée sèche. Elle prend sa source à l'est du lieu-dit « La Taye » à Saint -Georges-Sur-Eure et rejoint l'Eure à l'est du bourg de Fontenay-Sur-Eure, dans un bras secondaire du cours d'eau nommé la rivière La Berthelot.

De nombreux plans d'eau sont présents le long de l'Eure, au sud du Bourg, vestiges des anciennes exploitations de carrières. Le plus proche se situe à environ 180 m au sud du projet.

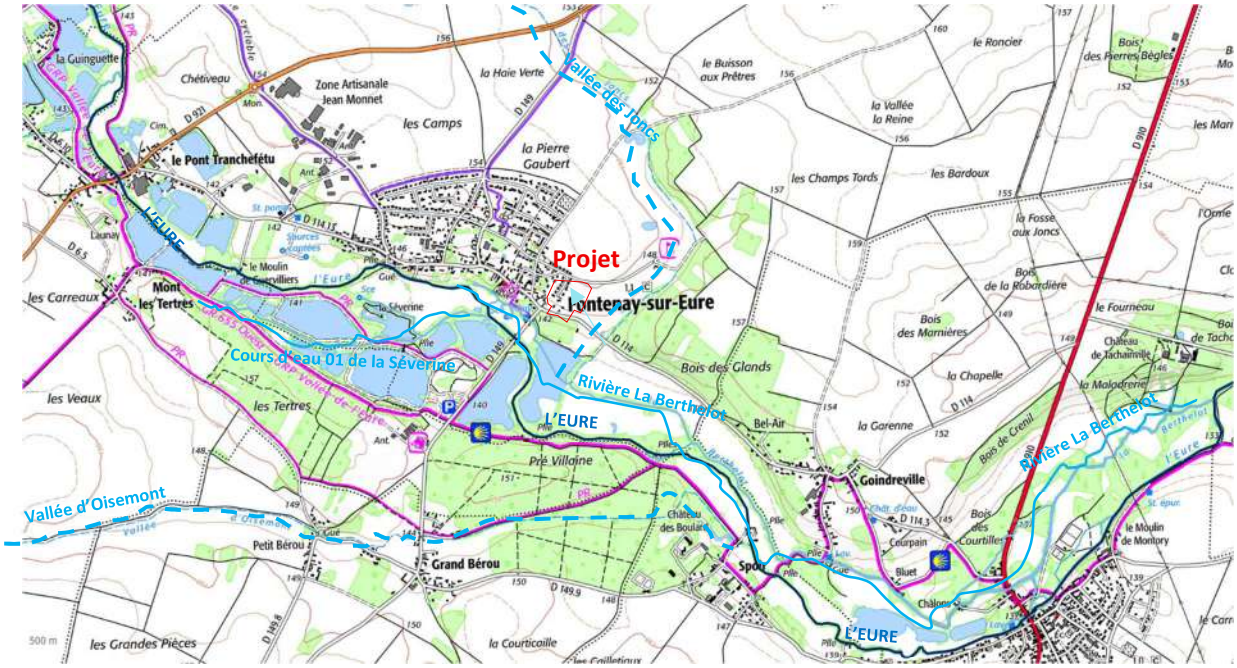


Figure 20 : Réseau hydrographique sur la commune – Géoportail

La zone d'étude est positionnée en limite de bassin versant de l'Eure et de la Vallée des Joncs.

Aucun cours d'eau permanent ou intermittent ne traverse le site d'étude ; il n'existe aucun plan d'eau, fossé ou talweg sur le site.

La station limnimétrique de mesure la plus proche de Fontenay-Sur-Eure est située à Saint-Luperce, à 11 kilomètres à l'ouest. Les valeurs suivantes y ont été relevées sur la période 1965-2025 (données Banque Hydro) :

Le débit de l'Eure présente des fluctuations saisonnières importantes avec des hautes eaux d'hiver de décembre à mars et des basses eaux d'été de juin à octobre.

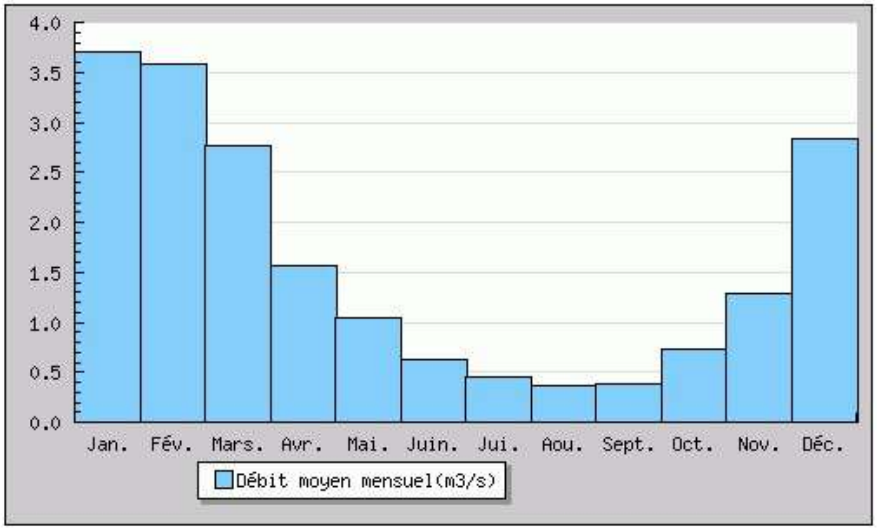


Figure 21 : débit moyen mensuel (en m3/s) sur l'Eure - Station hydrologique : H403 0210 10 - L'Eure à Saint-Luperce - Données calculées sur 70 ans de 1965 à 2025 - banque hydro (hydro Eau France)

L'Eure est en partie alimentée par les nappes souterraines, notamment celle de la Beauce qui alimente la Seine à hauteur de 500 millions de m3/an. Ses débits dépendent donc partiellement du niveau piézométrique de ces nappes.

4.1.1.6.2 La qualité des eaux superficielles

Les rappels sur la qualité de l'eau

La Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 a pour objectif le bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface.
Le bon état écologique se définit à partir de deux composantes :

- le bon état biologique, défini à partir d'indices normalisés : Indice Biologique Global Normalisé, Indice Biologique Diatomées et Indice Poissons Rivière
- le bon état physico-chimique, qui porte sur des paramètres conditionnant le bon fonctionnement biologique des milieux : bilan en oxygène, température, nutriments, acidification, salinité er polluants.

Enfin, le bon état chimique est défini par des valeurs-seuils fixées pour 41 substances prioritaires ou dangereuses.

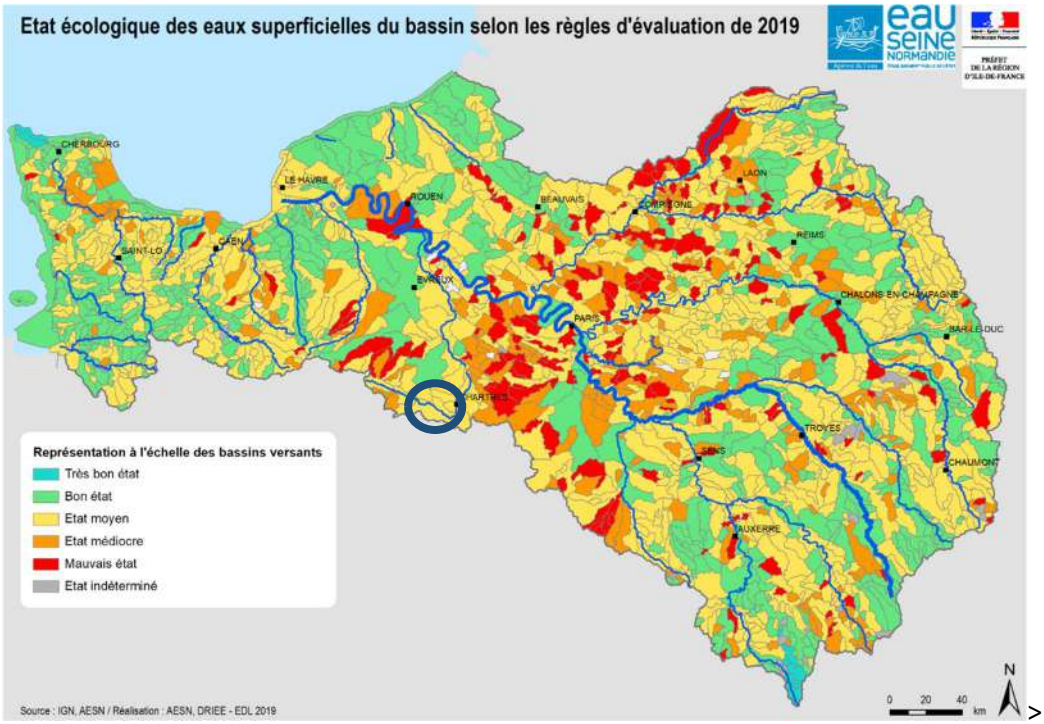


Figure 22: Etat écologique des eaux de surface – Seine-Normandie en 2019 - agence de l'eau Seine Normandie

L'état écologique est qualifié de moyenne.

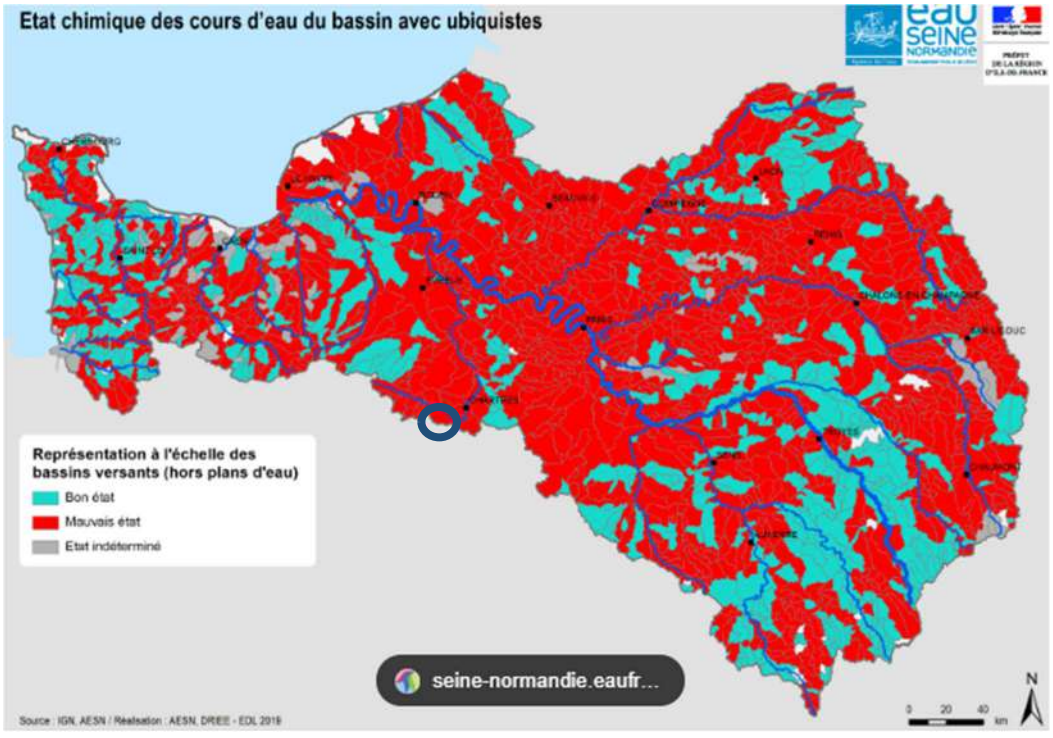


Figure 23 : Etat chimique des cours d'eau - Seine-Normandie en 2019 - agence de l'eau Seine Normandie

L'état chimique est médiocre.

L'objectif de qualité de l'Eure du confluent du ruisseau d'Houdouenne au confluent de la Voise est d'atteindre le bon état global d'ici 2027, avec un bon état écologique en 2015 et un bon état chimique en 2027 (dérogation de type technique et économique due aux HAP et autres paramètres spécifiques).

4.1.1.6.3 Masses d'eau souterraines

La commune est concernée par la zone de répartition des eaux (ZRE) définie par l'arrêté préfectoral régional n°23.001 du 3 janvier 2023

La commune appartient à l'unité hydrographique Eure amont et situe au droit de plusieurs masses d'eau souterraine :

- La masse d'eau souterraine « Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint-André » (FRHG211)

- La masse d'eau souterraine « Albien-néocomien captif » (FRHG218)

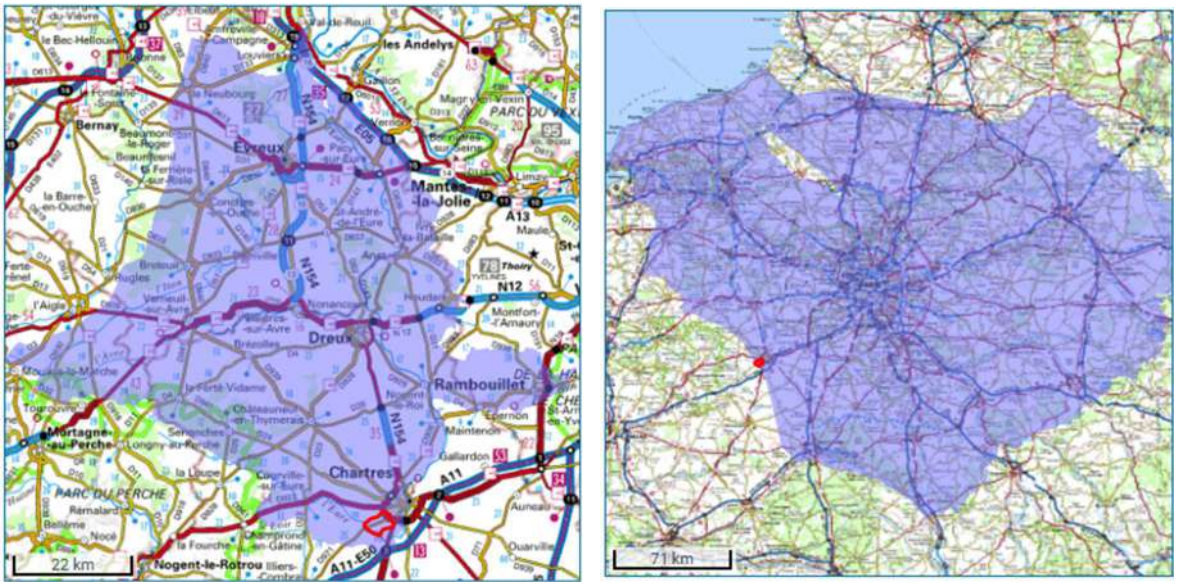


Figure 24 : Cartes des masses d'eau souterraine FRHG211 et FRHG218 – siges.fr

4.1.1.6.4 La qualité des eaux souterraines

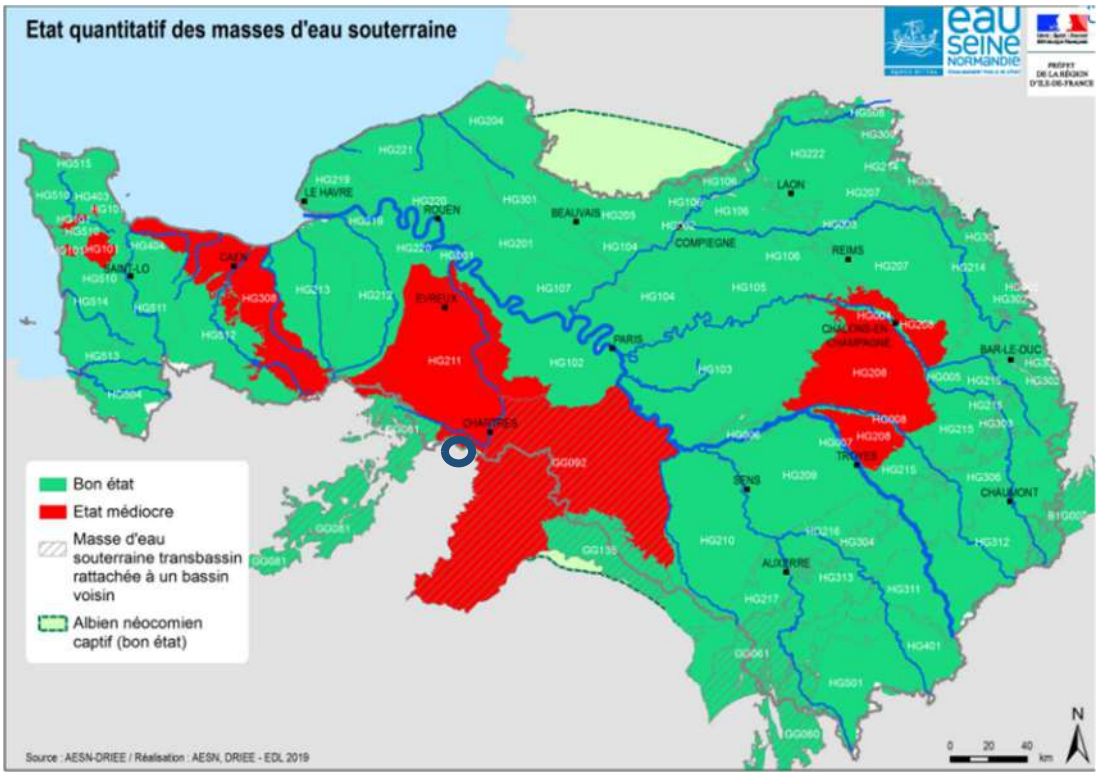


Figure 25 : Etat quantitatif des eaux souterraines sur le bassin Seine-Normandie - 2019- Agence de l'Eau Seine Normandie

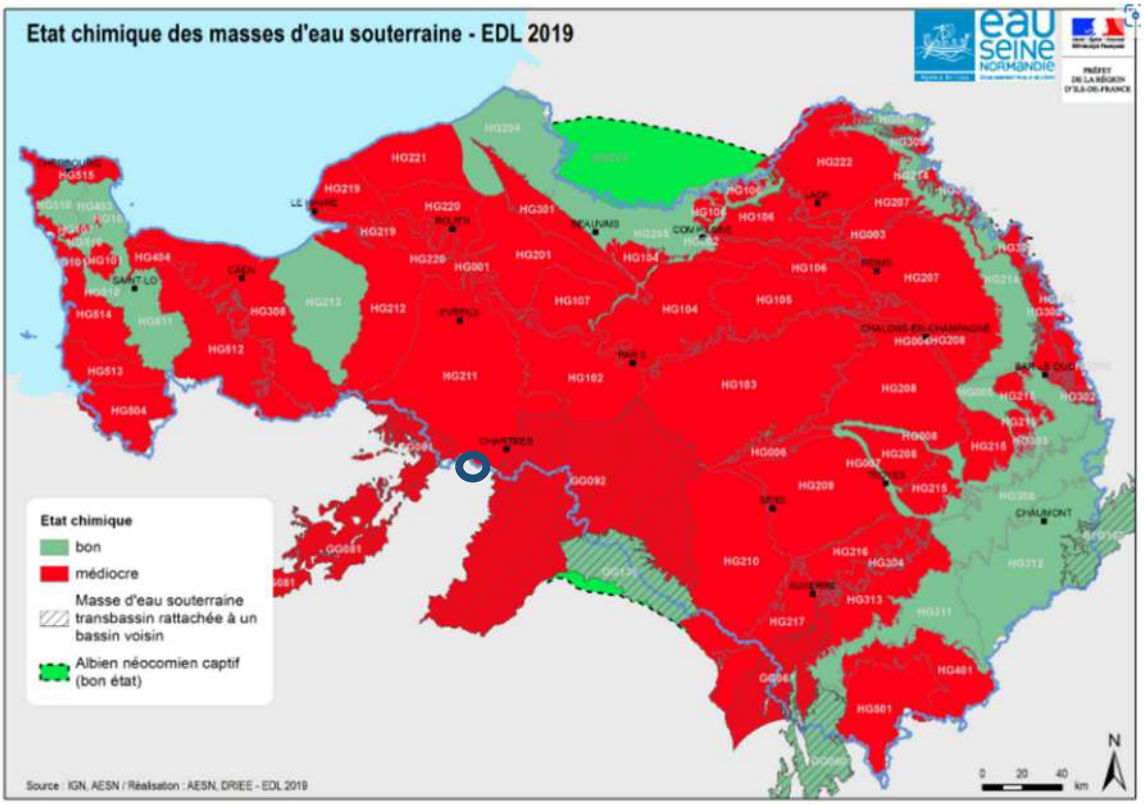


Figure 26: Etat chimique des eaux souterraines sur le bassin Seine-Normandie - 2019- Agence de l'Eau Seine Normandie

4.1.1.6.5 Aire d'alimentation prioritaire en Eure et Loir

Le principal aquifère présent est la nappe de la craie (Sénonien-Turonien supérieur). La nappe présente trois axes de drainage principaux, associés au réseau hydrographique permanent ou temporaire :

- vallée de la Voise,
- - vallée de l'Eure,
- - vallée des Larris (quart nord-ouest).

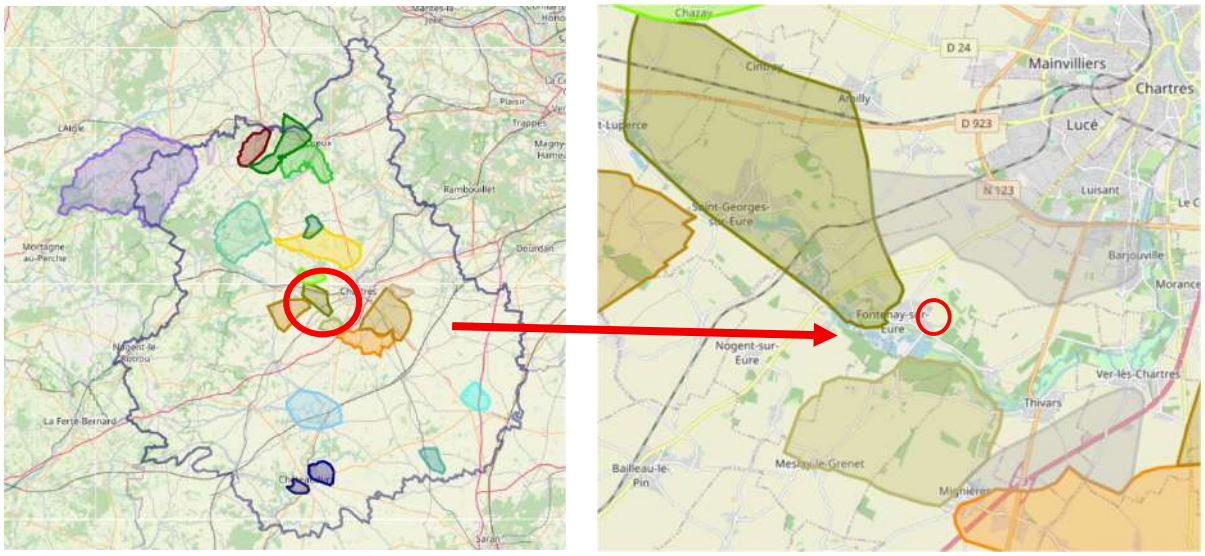


Figure 27 : AAC d'Eure-et-Loir https://eure-et-loir.chambres-agriculture.fr/sinformer/sadapter-aux-transitions-1/eau/gestion-qualitative-de-leau/aires-dalimentation-de-captages

La commune de Fontenay-Sur-Eure n'est pas concernée par une AAC.

4.1.2 Environnement biologique

4.1.2.1 Espaces à haute valeur écologique

La commune n'est concernée par aucun espace à haute valeur écologique (ZNIEFF, Natura 2000, ENS…).

Aucune zone ZNIEFF de type 1 sur l'emprise du projet. La zone ZNIEFF de type 1 « Etang neuf de Villebon » la plus proche est à environ 16.01km, sur la commune de Saint-Denis -Des Puits.

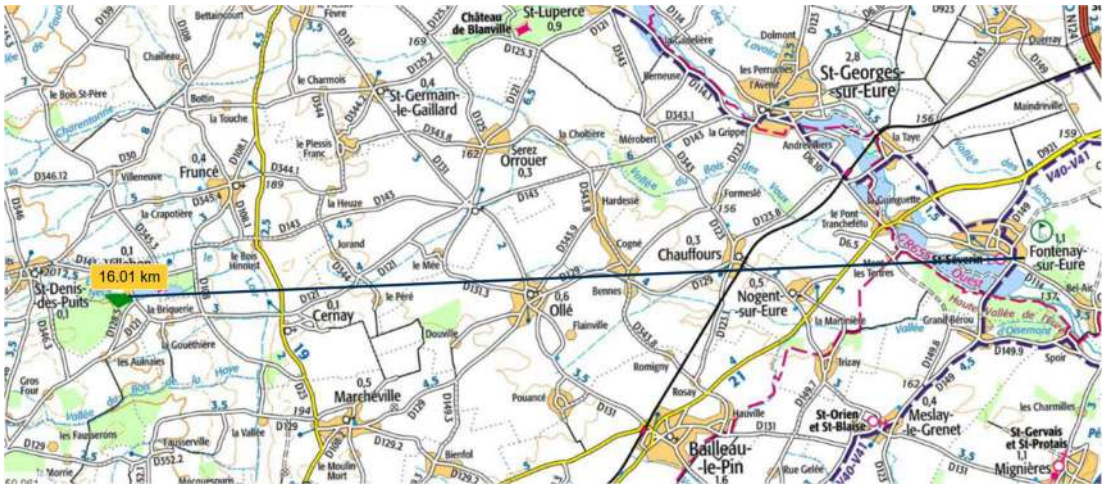


Figure 28 : Zone ZNIEFF de type 1 la plus proche du projet – Géoportail

Aucune zone de ZNIEFF de type 2 n'est recensée sur l'emprise du projet. La zone ZNIEFF de type 2 « Massif Forestier du Haut Perche » – commune du Favril la plus proche est à environ 19.85 km.

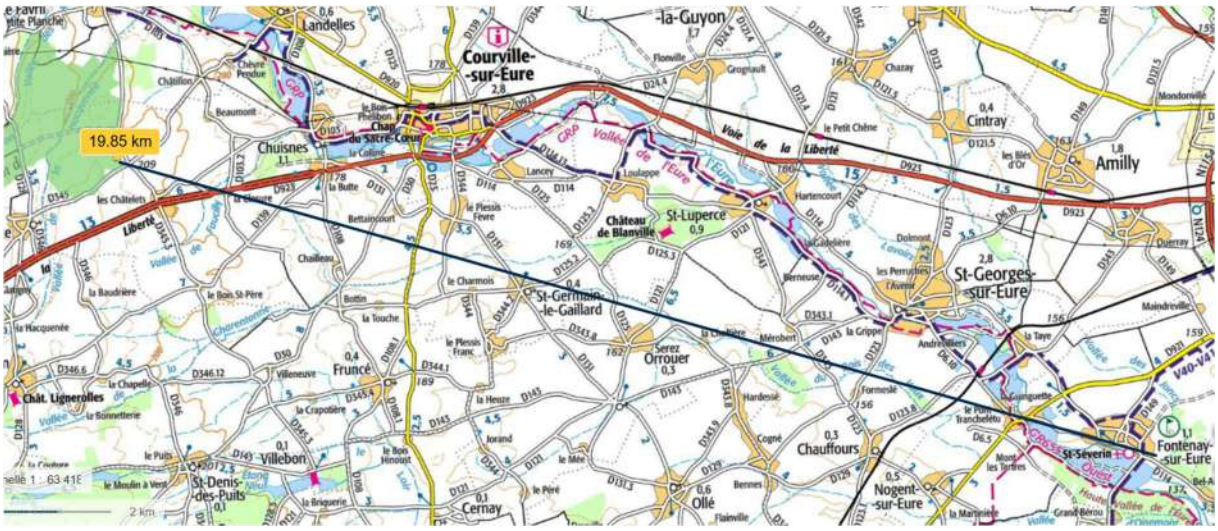


Figure 29 : Zone ZNIEFF de type 2 la plus proche du projet – Géoportail

Aucune zone de NATURA 2000 n'est recensée sur l'emprise du projet.

La zone NATURA 2000 (Directive Habitats) la plus proche est à environ 5,8 km : il s'agit de la zone « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » – commune de Luisant. L'intérêt du site réside principalement dans la présence de pelouses calcicoles abritant des espèces protégées au niveau régional et en limite d'aire de répartition avec de nombreuses orchidées, la Koelérie du valais, le Fumana vulgaire. En fond de vallée, le site abrite des prairies, des mégaphorbiaies autrophobes avec du Pigamon jaune.

La zone NATURA 2000 (Directive Oiseaux) la plus proche est à environ 18,49 km : il s'agit de la zone « Forêts et Etangs du Perche » – commune de Saint-Denis-Des-Puits.

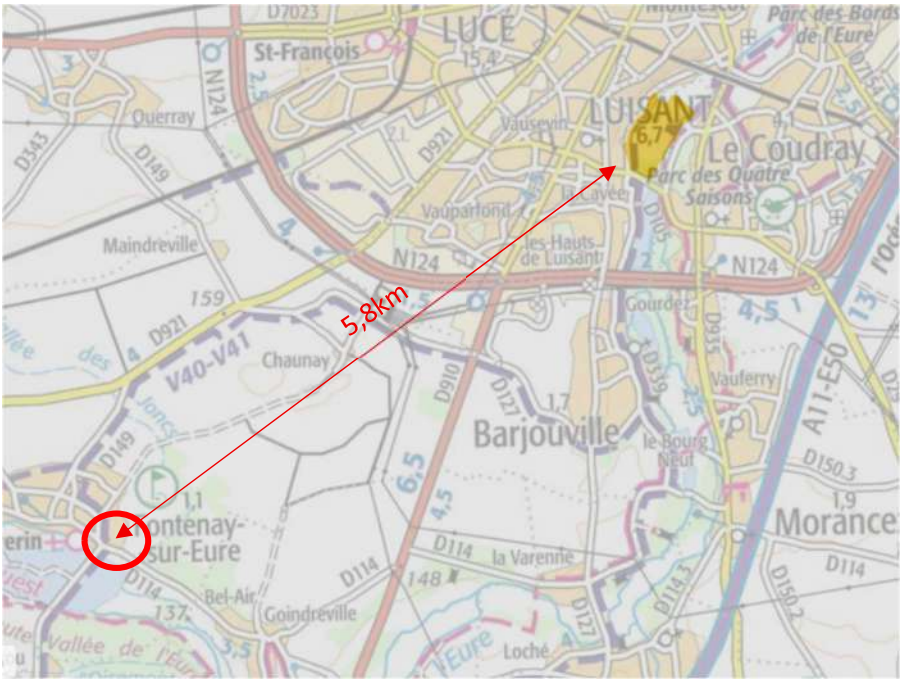


Figure 30 : Zone NATURA 2000 (Directive Habitats) la plus proche du projet – Géoportail

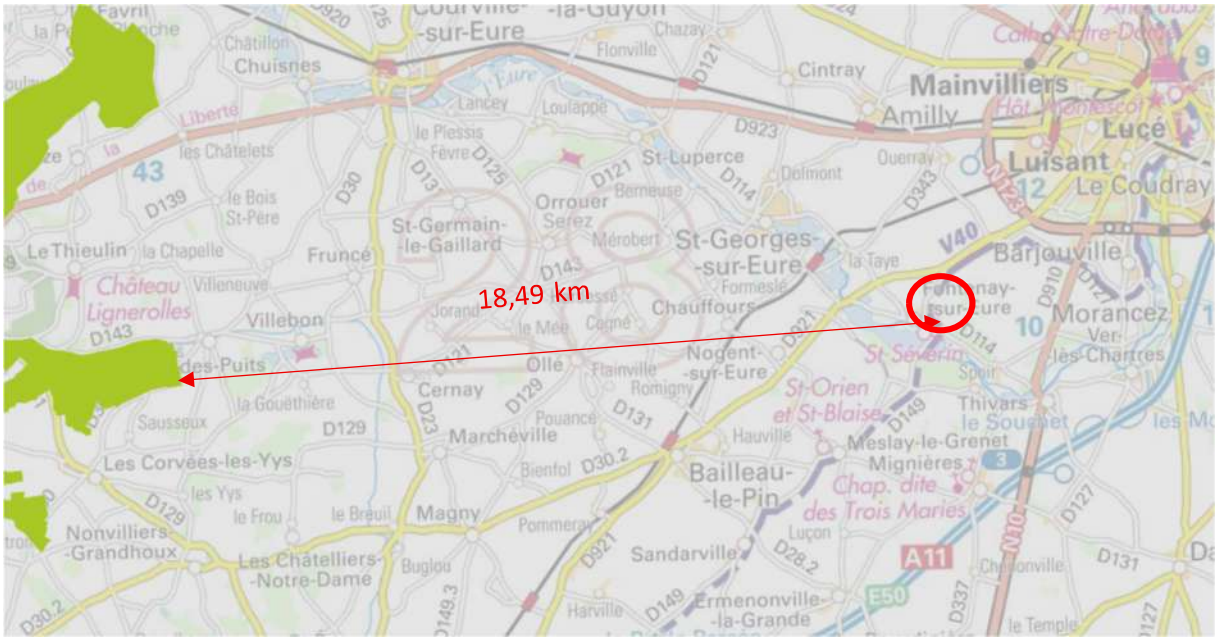


Figure 31 : Zone NATURA 2000 (Directive Oiseaux) la plus proche du projet – Géoportail

4.1.2.2 Contexte écologique local

4.1.2.2.1 Contexte floristique

Le site d'étude est localisé au nord-est du bourg de la commune de Fontenay-Sur-Eure, sur des parcelles agricoles cultivées dont certaines qui ont connues, depuis plusieurs années, un développement végétal important qui peut être considéré comme des espaces boisés.

Par ailleurs, le projet se situe à proximité de plusieurs espaces boisés dont le Bois des Glands, à l'est du projet, ou encore les parcelles boisées au sud du projet et de la RD114.

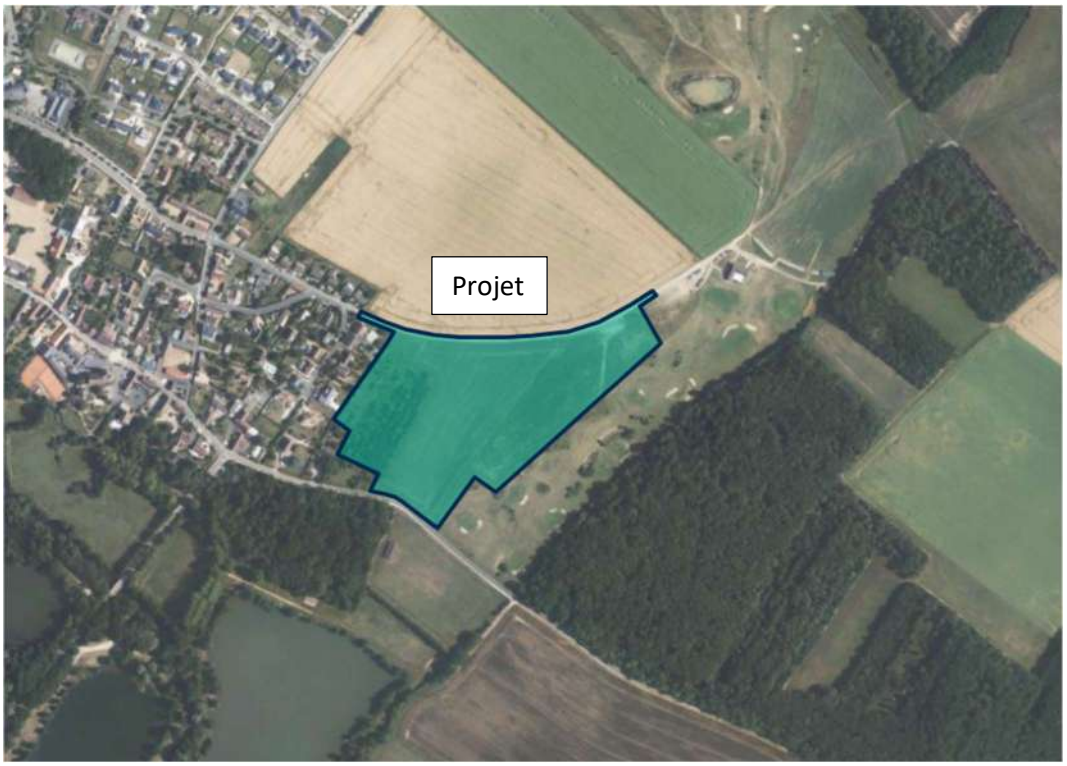




Figure 32 et 33 : Parcelles boisées et carte forestière – Fontenay-Sur-Eure – Géoportail

Légende :

- Forêt
- Usage agricole déclaré
- Forêt urbaine probable

Sur l'emprise du projet, il a été recensé une centaine de jeunes chênes pédoncules (Quercus robur), issus d'une régénération spontanée intervenue au cours des dix dernières années en l'absence d'entretien du site, ainsi qu'une vingtaine de pommiers sénescents provenant d'un ancien verger.

Dans une démarche de préservation du couvert végétal et de valorisation des sujets existants, le projet prévoit la mise en œuvre d'une campagne de transplantation de jeunes chênes pédoncules présents sur la parcelle YA 28 vers des secteurs compatibles et écologiquement adaptés du projet.

4.1.2.2.2 Contexte faunistique

La diversité faunistique observée au droit du site d'étude est étroitement liée à la nature des habitats présents, notamment aux formations végétales existantes ainsi qu'aux continuités écologiques offertes par les milieux naturels environnants.

L'emprise du projet est majoritairement constituée de parcelles agricoles cultivées, présentant des habitats relativement ouverts et peu favorables à l'accueil d'une faune diversifiée. Elle comprend également un secteur à développement végétal plus important, composé notamment d'une centaine de jeunes chênes et de plusieurs arbres fruitiers. Ces éléments arborés constituent des habitats potentiellement favorables pour certaines espèces communes, en offrant des zones de refuge, d'alimentation ou de déplacement.

Par ailleurs, des espaces boisés localisés à proximité immédiate du site renforcent ponctuellement l'intérêt écologique du secteur et peuvent participer aux déplacements de la faune locale.

Toutefois, malgré la présence de ces éléments végétalisés, la fréquentation du site par la faune sauvage demeure globalement limitée. Cette situation s'explique notamment par le caractère majoritairement agricole et anthropisé du secteur, ainsi que par la présence d'infrastructures routières au sud du projet et en périphérie de la commune, générant des perturbations et une fragmentation des habitats peu propices à l'installation d'une faune riche et diversifiée.

Le site ne présente pas une sensibilité floristique et faunistique notable.

4.1.2.2.3 Zone humide

La définition des zones humides est donnée par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et l'article L211-1 du Code de l'environnement. Les zones humides y sont définies comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

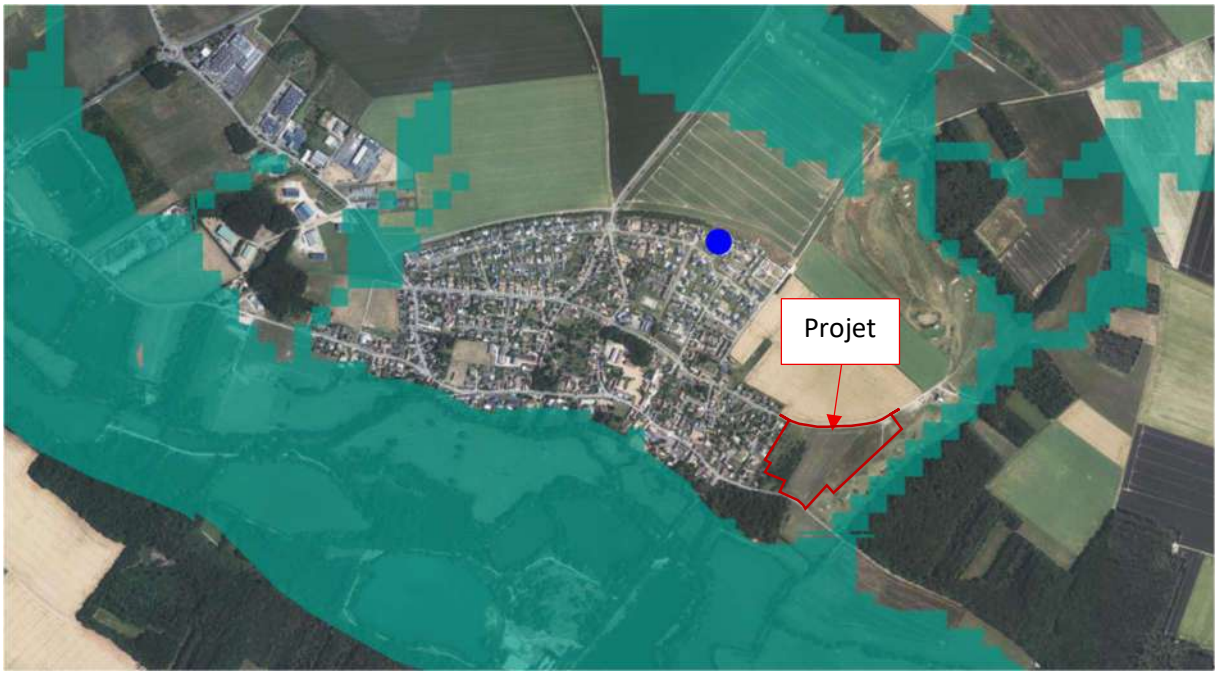


Figure 34 : Extrait de la cartographie de zone humide potentielle du Bassin Seine-Normandie identifié en 2019 sur la commune de Fontenay-Sur-Eure (https://sig.reseau-zones-humides.org/)

Il existe des zones humides sur la commune de Fontenay-Sur-Eure.

Toutefois, l'emprise du projet est en dehors de toute zone humide potentielle. Il n'y a pas été détecté de sol hydromorphe ou de plante hydrophile.

4.2 Évaluation des incidences du projet : eaux pluviales

4.2.1 Description détaillée de l'aménagement

Le projet consiste à prolonger harmonieusement l'urbanisation, en entrée de son centre bourg. L'objectif de cette extension est d'ouvrir à l'urbanisation un maximum de 45 lots : 44 lots libres à usage d'habitation et 1 lot consacré à une opération de logement social à destination des séniors à vocation d'accueillir une douzaine de logements.

Le projet prévoit une voirie centrale principale en double sens desservant la partie Nord et Sud. Des cheminements piétons connecteront ce nouvel axe central du lotissement aux rues existantes périphériques, la Rue Noel Ballay et la rue des Rouliers. Le lotissement sera desservi par 2 voies à sens uniques pour les parties Ouest et Est du lotissement. Un cheminement piétonnier central traversera le lotissement d'Est en Ouest.



Figure 35 : plan du projet

Hydrauliquement, le projet prévoit une gestion des eaux pluviales sur l'espace public par une collecte dans des dispositifs de stockage végétalisés en surface (noues) présents le long des voies.

Sur la frange Sud-est du projet, une parcelle d'environ 1 630 m² sera traitée en espaces verts engazonnés accompagnés d'une végétation haute. Toutes les parcelles en périphérie du projet seront traitées, en fond de parcelle, avec la mise en place d'une haie végétale afin d'assurer une transition avec les parcelles attenantes existantes et d'intercepter les éventuels ruissellements des parcelles privées.

La gestion des eaux pluviales dans l'emprise des lots sera, quant à elle, gérée intégralement à la parcelle. Aucun réseau privatif ne sera accepté sur le réseau public. Chaque acquéreur aura à sa charge la

réalisation d'un ouvrage de rétention dont les dimensions seront fonction de son projet de construction et notamment des surfaces imperméabilisées qui seront développées.

Perméabilité

Suite aux résultats de l'étude géotechnique réalisée par Ginger EGSOL Ile-De-France en décembre 2023, la perméabilité retenue pour les calculs d'infiltration pour le projet est de $1{,}54.10^{-6}$ m/s.

4.2.2 Incidences en phase chantier et mesures

La pollution liée aux travaux peut être due au(x) : décapage des sols, terrassements, circulation des engins de chantier, livraisons de béton, traitement en place des sols, érosion des sols mis à nu. Celle-ci peut perdurer tant que la végétation ne retrouve pas une densité suffisante.

Pendant la réalisation des travaux, les risques de pollution des eaux superficielles et/ou souterraines sont essentiellement liés à :

- Des fuites d'hydrocarbures au niveau des engins de chantier (risque accidentel de faible intensité) ou déversements de produits polluants (huile de décoffrage, etc.). Ces déversements de produits toxiques s'infiltrent dans les sols et peuvent migrer vers les eaux souterraines (qui présentent une vulnérabilité et une sensibilité élevées vis-à-vis des pollutions de surface) et/ou ruisseler jusque dans les cours d'eau.
- Des productions de matières en suspension (MES), désignées sous le terme de pollution mécanique, pouvant être provoquées par le décapage des sols, les terrassements, la circulation des engins de chantier et plus généralement par l'érosion des sols mis à nu (non revégétalisés).
- Des déchets issus des travaux (boue de chantier), elles proviennent notamment de la fabrication du béton.

L'entraînement des matériaux fins par les eaux de ruissellement sous forme de matières en suspension et leurs dépôts dans les cours d'eau peuvent conduire à une dégradation de la qualité biologique et piscicole des eaux. En effet, les MES en augmentant la turbidité diminuent la pénétration de la lumière dans l'eau et freinent la photosynthèse. Ceci engendre un déficit en oxygène dissout et l'augmentation de la température de l'eau.

L'entraînement de fines particules est également susceptible de conduire au colmatage local du fond naturel des cours d'eau (atterrissement).

Ces pollutions sont miscibles à l'eau, ruissellent et/ou s'infiltrent dans le sol pour atteindre le milieu naturel.

Elles constituent un risque de dégradation de la qualité des eaux et des milieux récepteurs. Aussi des mesures spécifiques seront mises en place en phase chantier pour les supprimer ou les réduire, et par conséquent pour éviter la dégradation de la qualité des eaux.

Les mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les risques potentiels sont les suivantes :

- Utilisation d'engins en bon état de fonctionnement afin d'empêcher tout risque de fuites ;
- Stocker les engins de chantier et les matières dangereuses sur des aires étanches en dehors de toute zone d'écoulement et d'expansion des eaux, muni d'un réseau de collecte et de rétention de polluants avant rejet ;

- Retenir au maximum les produits polluants (notamment les MES) par la mise en place d'un système épuratoire (fossés de pied de chantier, géotextiles ou autre dispositif de filtration, bassins de décantation sommaires) ;
- Nettoyer le matériel et les engins, ainsi que réaliser les opérations d'approvisionnement (carburant notamment) sur des aires prévues à cet effet, étanches, assainies et vidangées périodiquement.
- Évacuer les déchets vers des établissements spécialisés ;
- Vérifier le chargement de chaque véhicule et mettre en place des bâches pour éviter l'envol de poussière ;
- Éviter de terrasser pendant les périodes de pluies importantes ;
- Limiter les surfaces défrichées et décapées au strict nécessaire ;
- Végétaliser les sols mis à nu le plus tôt possible (ou les protéger par géotextiles) afin de limiter l'érosion des matériaux fins.

Les aires de stockage des carburants, de dépôts et d'entretien des engins seront imperméables et situées en dehors des zones inondables ou à enjeu écologiques (balisées préalablement au chantier). Elles seront équipées :

- De bacs de rétention pour le stockage des produits inflammables ;
- De bidons destinés au recueil des eaux usagées qui seront évacuées à intervalles réguliers ;
- De fossés afin de recueillir les déversements accidentels éventuels ;
- D'interfaces chantier-fossés équipés de filtres MES (ballots de paille, etc.).

En cas de déversement de polluants, les terres souillées seront enlevées immédiatement et transportées dans des décharges spécialisées. Tout dépôt de matériaux et d'engins sera interdit à proximité des cours d'eau, ainsi que dans les zones humides et à enjeu écologique. Les emprises à proximité s'y limiteront au strict nécessaire. Aucun stockage de matériaux ne devra perdurer après la fin de la phase travaux.

4.2.3 Incidences en phase exploitation

Les incidences du projet concernent exclusivement l'augmentation des volumes de ruissellement des eaux pluviales générée par le développement des surfaces imperméabilisées.

Le débit spécifique avant aménagement et sur l'ensemble de la surface est estimé à environ 624 l/s pour un évènement centennal.

Les hypothèses de dimensionnement du volume de rétention sont les suivantes :

- Coefficients de ruissellement utilisés :
 - 1 pour les surfaces de toitures
 - 0.95 pour les surfaces en enrobé représentées par la voirie,
 - 0.70 pour les surfaces en sable stabilisé
 - 0.50 pour les surfaces en pavés à joints gravillonnés/ enherbés
 - 0.30 pour l'ensemble des espaces verts
 - 1 pour les surfaces de rétention

Suite aux conclusions de l'étude géotechnique, l'indice de perméabilité retenu pour les calculs de volume de rétention est de $2.97.10^{-6}$ m/s.

Le projet est réparti en 4 bassins versants :

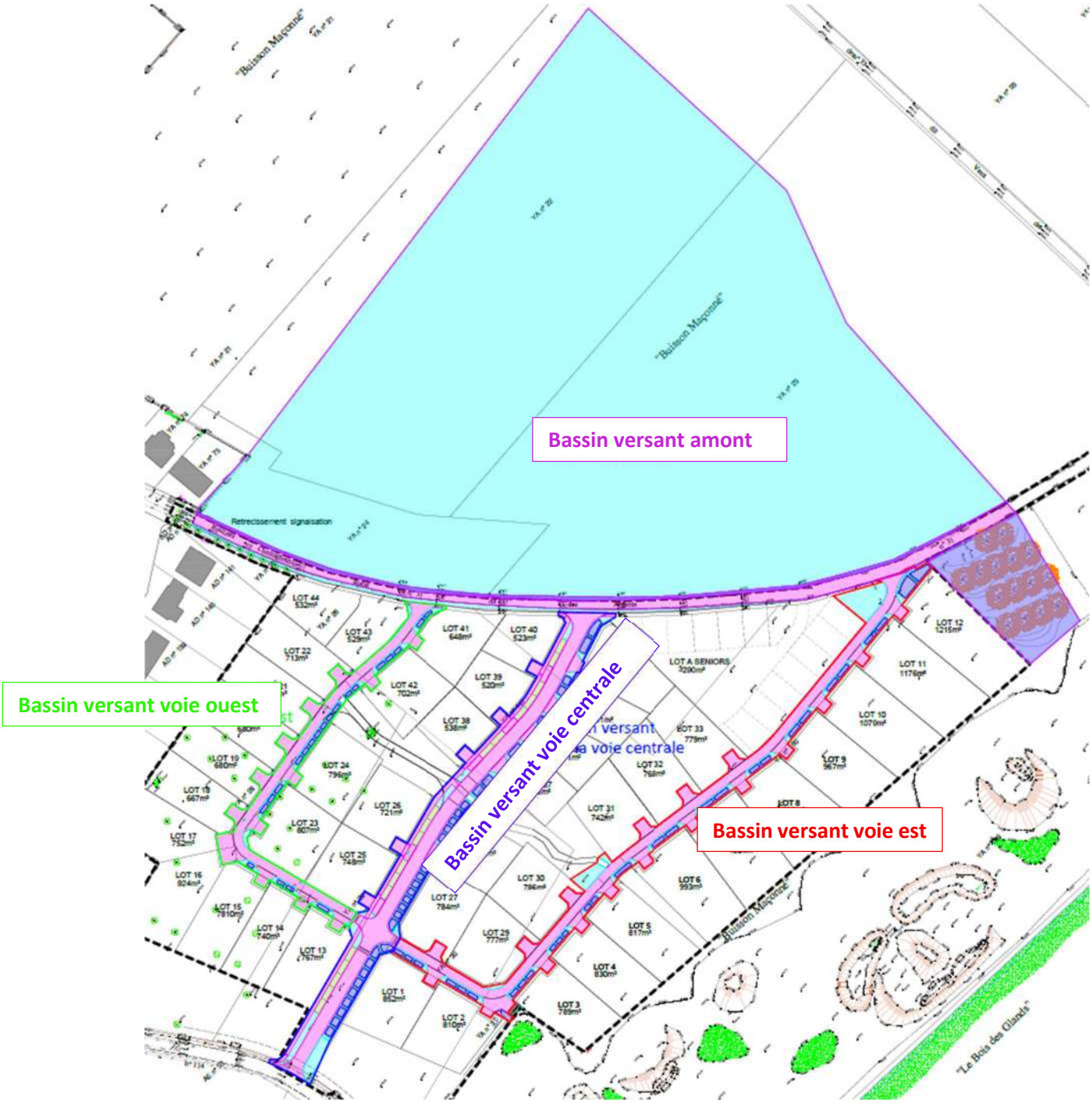


Figure 36 : répartition des bassins versants du projet

4.2.3.1 Dimensionnement du volume de rétention pour le bassin versant amont

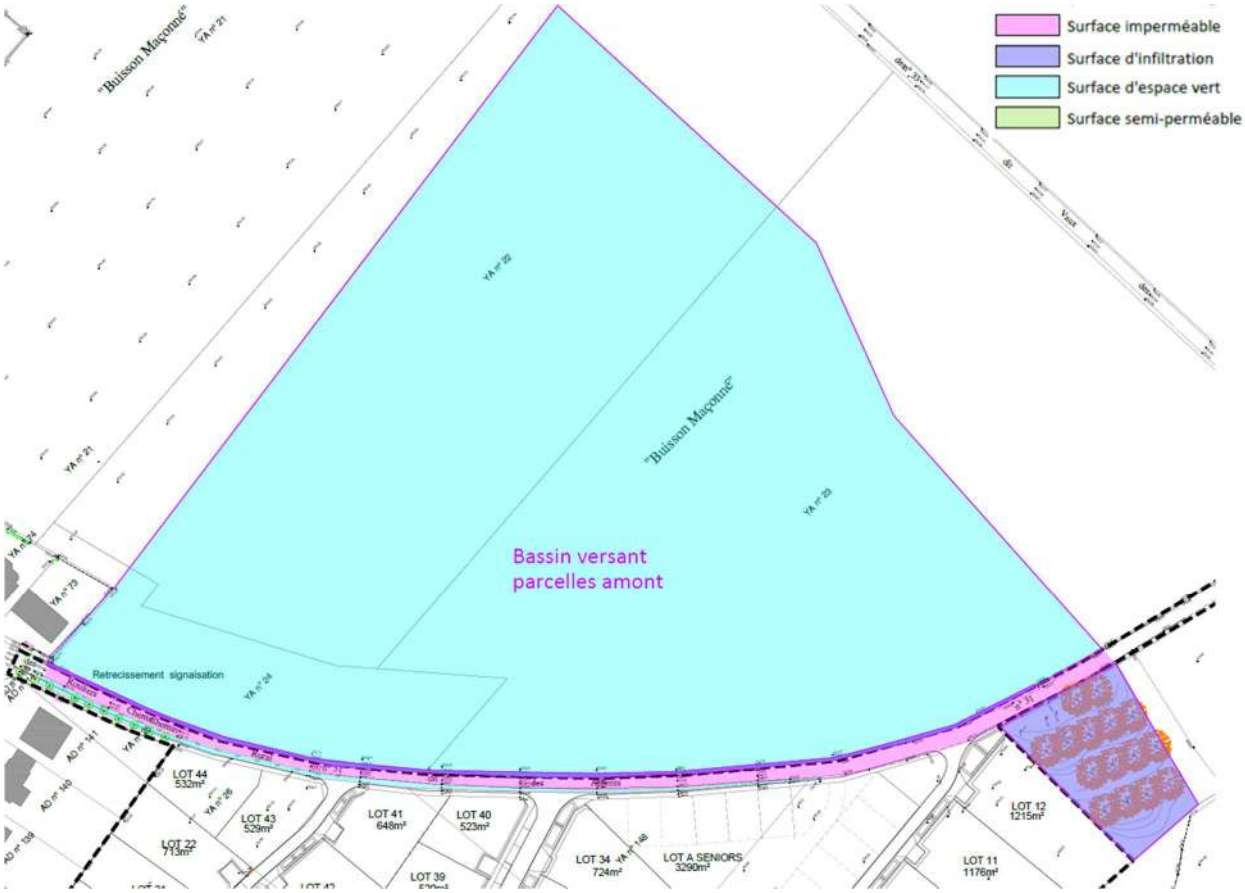


Figure 37 : Schéma de principe des surfaces du bassin versant amont

- **<u>Pour une pluie centennale :</u>**

FONTENAY SUR EURE- Lotissement Le Buisson Maçonné
rétention totale centennale

Données d'entrée du Bassin amont

Détermination de la surface active:

	Surface (ha)	C	Surface active (ha)
Toiture		1,000	0,0000
Chaussée Enrobé + accotement	0,1350	0,900	0,1215
Espace en sable stabilisé	0,0000	0,700	0,0000
Espaces verts + bassin versant	4,3420	0,200	0,8684
Surface en pavés à joints enherbés	0,0000	0,500	0,0000

Bilan	Surface totale (ha)	C moyen	Surface active (ha)
	4,4770	0,22	0,9899

Pluviométrie:

Période de retour	100 ans
Station météorologique	Chartres

Coefficients de Montana retenus		
Pas de temps	a	b
6-120min	10,687	-0,734
120-720 min	13,58	-0,784
360-1440 min	10,538	-0,737

Modèle de calcul - Méthodes des pluies

Débit de fuite autorisé

Débit spécifique (l/s/ha)		0,00
Surface (ha)		4,48
SUPerficiel (l/s)		0
INFiltration (l/s)	K (m³/m²/s)= ▼ 2,97E-06	3,87
Fuite totale (l/s)		4

Détermination du volume de stockage et temps de vidange

temps (h)	1	2	3	6	12	24	48
i (mm/h)	31,7573	19,0936	13,8969	8,0707	4,9551	2,9730	1,7838
H pluie (mm)	31,7573	38,1872	41,6906	48,4241	59,4616	71,3522	85,6206
Hfuite (mm)	1,4060	2,8121	4,2181	8,4362	16,8724	33,7448	67,4896
Volume à stocker (m3)	300,4475	350,1786	370,9408	395,8398	421,5906	372,2760	179,4793

Volume utile de la rétention (m3)	422,00
Temps de vidange en jour	1,26

Détermination des caractéristiques de la rétention

longueur du fossé	305,00
largeur du fossé	1,00
surface intérieure	183,00
surface extérieure	305,00
hauteur du bassin	0,10
Volume de la rétention	30,50

longueur du talus en remblais	120,00
largeur du remblais	
surface intérieure	
surface extérieure	995,00
hauteur du remblais	0,40
Volume de la rétention	398,00

Pour une pluie centennale, il ressort que:

- L'évènement le plus contraignant est une pluie continue sur une durée de 12h ;
- Le volume nécessaire à stocker est de 422m^3 ;
- Le temps de vidange est de 1.26 jours soit près de 30 h,
- Le projet prévoit un fossé d'infiltration le long de l'accotement de 305 m^2 de surface extérieure avec une hauteur d'eau maximale de 0.10 m pour un volume de stockage de 30,50 m^3.
 Des merlons en remblais de 40 cm de hauteur, positionnés sur une partie de la parcelle YA150 (au-dessus du lot 12), constitueront des barrages à l'écoulement des eaux en direction du golf ou du lotissement en créant des zones d'infiltration complémentaires des eaux de stockage des pluies centennales : le volume de ce stockage complémentaire projeté étant de 398 m^3.

- **<u>Conclusion pour le bassin versant 1 :</u>**

Le bassin versant amont, d'une superficie de 44 770 m², représente pour une grande partie (43 000 m²) une surface agricole située en amont du projet.

Compte tenu de la topographie naturelle du site, les eaux de ruissellement issues de ce bassin versant seront dirigées naturellement vers les accotements et le fossé projeté, lesquels assureront une première fonction de collecte et de ralentissement des écoulements, ainsi qu'un traitement partiel des eaux pluviales par décantation et infiltration superficielle.

Les écoulements seront ensuite restitués vers une partie de la parcelle YA 150 situées à l'extérieur du lotissement, au nord-est de l'opération. La mise en place de merlons en terre d'une hauteur d'environ 40 cm, permettront d'intercepter les écoulements résiduels provenant du bassin versant amont. Ce dispositif assurera ainsi l'absence d'apport des eaux extérieures au périmètre du projet.

En conséquence, le bassin versant amont n'est pas intégré dans le dimensionnement des ouvrages de rétention des eaux pluviales du projet.

4.2.3.2 Dimensionnement du volume de rétention pour le bassin versant de la voie est

- **<u>Pour une pluie centennale :</u>**



Figure 38 : Schéma de principe des surfaces du bassin versant de la voie est

Le volume d'eau à stocker est déterminé suivant la méthode des pluies résumé dans la note de calcul ci-dessous :

FONTENAY SUR EURE- Lotissement Le Buisson Maçonné
rétention totale centennale

Données d'entrée du projet : Voie 1 = voie secondaire Est

Détermination de la surface active:

	Surface (ha)	C	Surface active (ha)
Toiture		1,000	0,0000
Chaussée Enrobé + accotement	0,1772	0,900	0,1595
Espace en sable stabilisé	0,0000	0,700	0,0000
Espaces verts + bassin versant	0,0836	0,300	0,0251
Surface en pavés à joints enherbés	0,0000	0,500	0,0000

Bilan	Surface totale (ha)	C moyen	Surface active (ha)
	0,2608	0,71	0,1846

Pluviométrie:

Période de retour	100 ans
Station météorologique	Chartres

Coefficients de Montana retenus		
Pas de temps	a	b
6-120min	10,687	-0,734
120-720 min	13,58	-0,784
360-1440 min	10,538	-0,737

Modèle de calcul - Méthodes des pluies

Débit de fuite autorisé

Débit spécifique (l/s/ha)		0,00
Surface (ha)		0,26
SUPerficiel (l/s)		0
INFiltration (l/s)	K ($m^3/m^2/s$)= ▼ 2,97E-06	1,69
Fuite totale (l/s)		2

Détermination du volume de stockage et temps de vidange

temps (h)	1	2	3	6	12	24	48
i (mm/h)	31,7573	19,0938	13,8969	8,0707	4,9551	2,9730	1,7838
H pluie (mm)	31,7573	38,1872	41,6906	48,4241	59,4616	71,3522	85,6206
Hfuite (mm)	3,2929	6,5858	9,8786	19,7573	39,5145	79,0290	158,0581
Volume à stocker (m3)	52,5340	58,3237	58,7123	52,9074	36,8143	-14,1683	-133,6905

Volume utile de la rétention (m3)	59,00
Temps de vidange en jour	0,40

Détermination des caractéristiques de la rétention

longueur des noues cumulées	203,00
largeur des noues	2,80
surface intérieure	487,20
surface extérieure	568,40
hauteur du bassin	0,16
Volume de la rétention	90,94

Pour une pluie centennale, il ressort que:

- L'évènement le plus contraignant est une pluie continue sur une durée de 3h ;
- Le volume nécessaire à stocker est de 59 m^3 ;
- Le temps de vidange est de 0,4 jours soit d'environ 10h,
- Le projet prévoit une noue d'infiltration de 568 m^2 de surface extérieure avec une hauteur d'eau maximale de 0.16 m pour un volume de stockage de près de 91 m^3.

4.2.3.3 Dimensionnement du volume de rétention pour le bassin versant de la voie centrale

- **Pour une pluie centennale :**

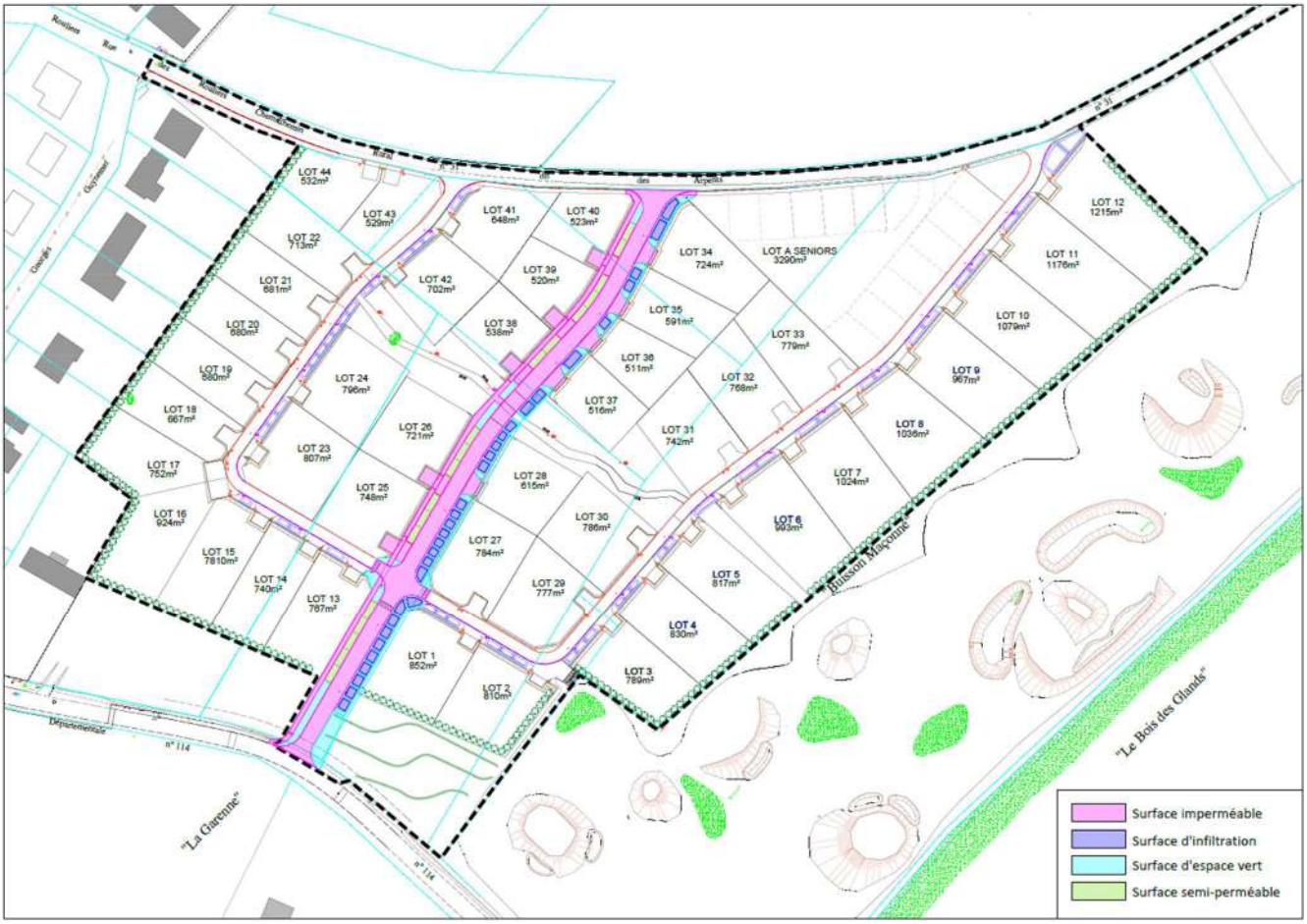


Figure 39 : Schéma de principe des surfaces du bassin versant de la voie centrale

Le volume d'eau à stocker est déterminé suivant la méthode des pluies résumé dans la note de calcul ci-dessous :

FONTENAY SUR EURE- Lotissement Le Buisson Maçonné
rétention totale centennale

Données d'entrée du projet : voie 3 = voie centrale

Détermination de la surface active:

	Surface (ha)	C	Surface active (ha)
Toiture		1,000	0,0000
Chaussée Enrobé + accotement	0,2000	0,900	0,1800
Espace en sable stabilisé	0,0000	0,700	0,0000
Espaces verts + bassin versant	0,0866	0,300	0,0260
Surface en pavés à joints enherbés	0,0259	0,500	0,0130

Bilan	Surface totale (ha)	C moyen	Surface active (ha)
	0,3125	0,70	0,2189

Pluviométrie:

Période de retour	100 ans
Station météorologique	Chartres

Coefficients de Montana retenus		
Pas de temps	a	b
6-120min	10,687	-0,734
120-720 min	13,58	-0,784
360-1440 min	10,538	-0,737

Modèle de calcul - Méthodes des pluies

Débit de fuite autorisé

Débit spécifique (l/s/ha)		0,00
Surface (ha)		0,31
SUPerficiel (l/s)		0
INFIltration (l/s)	K ($m^3/m^2/s$)= ▼ 2,97E-06	1,84
Fuite totale (l/s)		2

Détermination du volume de stockage et temps de vidange

temps (h)	1	2	3	6	12	24	48
i (mm/h)	31,7573	19,0936	13,8969	8,0707	4,9551	2,9730	1,7838
H pluie (mm)	31,7573	38,1872	41,6906	48,4241	59,4616	71,3522	85,6206
Hfuite (mm)	3,0221	6,0441	9,0662	18,1324	36,2648	72,5296	145,0592
Volume à stocker (m3)	62,9101	70,3709	71,4247	66,3175	50,7848	-2,5776	-130,1288

Volume utile de la rétention (m3)	72,00
Temps de vidange en jour	0,45

Détermination des caractéristiques de la rétention

longueur des noues cumulées	221,00
largeur des noues	2,80
surface intérieure	530,40
surface extérieure	618,80
hauteur du bassin	0,16
Volume de la rétention	99,01

Il ressort donc que pour une pluie centennale :

- L'évènement le plus contraignant est une pluie continue sur une durée de 3h ;
- Le volume à stocker est de 72 m^3 ; le temps de vidange de 0.45 jours soit d'environ 11 h.
- Le projet prévoit des noues d'infiltration de près de 619 m^2 de surface extérieure avec une hauteur d'eau maximale de 16 cm pour un volume de stockage de 99 m^3. Le dimensionnement de ces noues a pris en compte les conditions les plus défavorables puisque n'intégrant pas de rejet dans les ouvrages pluviaux en aval du projet.

4.2.3.4 Dimensionnement du volume de rétention pour le bassin versant de la voie ouest

- **Pour une pluie centennale :**



Figure 40 : Schéma de principe des surfaces du bassin versant de la voie ouest

Le volume d'eau à stocker est déterminé suivant la méthode des pluies résumé dans la note de calcul ci-dessous :

FONTENAY SUR EURE- Lotissement Le Buisson Maçonné
rétention totale centennale

Données d'entrée du projet : voie 2 = voie secondaire ouest

Détermination de la surface active:

	Surface (ha)	C	Surface active (ha)
Toiture		1,000	0,0000
Chaussée Enrobé + accotement	0,1211	0,900	0,1090
Espace en sable stabilisé	0,0000	0,700	0,0000
Espaces verts + bassin versant	0,0332	0,300	0,0100
Surface en pavés à joints enherbés	0,0000	0,500	0,0000

Bilan	Surface totale (ha)	C moyen	Surface active (ha)
	0,1543	0,77	0,1190

Pluviométrie:

Période de retour	100 ans
Station météorologique	Chartres

Coefficients de Montana retenus		
Pas de temps	a	b
6-120min	10,687	-0,734
120-720 min	13,58	-0,784
360-1440 min	10,538	-0,737

Modèle de calcul - Méthodes des pluies

Débit de fuite autorisé

Débit spécifique (l/s/ha)		0,00
Surface (ha)		0,15
SUPerficiel (l/s)		0
INFIltration (l/s)	K ($m^3/m^2/s$)= ▼ 2,75E-06	0,89
Fuite totale (l/s)		1

Détermination du volume de stockage et temps de vidange

temps (h)	1	2	3	6	12	24	48
i (mm/h)	31,7573	19,0936	13,8969	8,0707	4,9551	2,9730	1,7838
H pluie (mm)	31,7573	38,1872	41,6906	48,4241	59,4616	71,3522	85,6206
Hfuite (mm)	2,7033	5,4065	8,1098	16,2195	32,4390	64,8781	129,7562
Volume à stocker (m3)	34,5598	38,9927	39,9445	38,3073	32,1433	7,7010	-52,4992

Volume utile de la rétention (m3)	40,00
Temps de vidange en jour	0,52

Détermination des caractéristiques de la rétention

longueur des noues cumulées	116,00
largeur des noues	2,80
surface intérieure	278,40
surface extérieure	324,80
hauteur du bassin	0,16
Volume de la rétention	51,97

Il ressort donc que pour une pluie centennale :

- L'évènement le plus contraignant est une pluie continue sur une durée de 3h ;
- Le volume à stocker est de 40 m^3 ; le temps de vidange de 0.52 jours soit d'environ 12 h.
- Le projet prévoit des noues d'infiltration de près de 324 m^2 de surface extérieure avec une hauteur d'eau maximale de 16 cm pour un volume de stockage de près de 52 m^3.

4.3 Mesures correctrices ou compensatoires envisagées

En ce qui concerne la gestion des eaux issues du domaine public, la création de noues d'infiltration croisé avec le principe de gestion eaux pluviales à la parcelle pour le domaine privé constituent les principales mesures visant à réduire l'impact de l'aménagement sur le ruissellement des eaux pluviales.

5 MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCIDENT

L'ensemble des travaux et exploitation des noues sera assuré par les services techniques de la commune de Fontenay-Sur-Eure.

A l'issue de la rétrocession des ouvrages par l'aménageur, les quelques ouvrages liés au réseau d'eau pluviales (canalisations, grilles…) seront entretenus par la communauté d'agglomération Chartres Métropole.

Compte tenu du phasage de l'opération, la rétrocession des ouvrages interviendra de manière progressive, à l'issue de l'achèvement de chaque phase d'aménagement du projet. Elle interviendra après réception des travaux concernés et lorsque les conditions techniques et administratives nécessaires seront réunies. Les calendriers de rétrocession seront définis en cohérence avec l'avancement réel de l'opération.